

ANDOY-WIERDE



Les Compagnons du Tronquoy

Une salle pour le tennis de table

Ernest Pirmez, bourgmestre de 1944 à 1958

La vie du village pendant la seconde guerre (suite)

La vie du village après la guerre



SOMMAIRE

Les Compagnons du Tronquoy	4
Un confrérie sympathique et active qui s'est remise en route Son histoire...ses projets...	
Pour ne pas oublier Jacqueline	7
Jacqueline Blondiaux. Une compagne qui nous a quitté trop prématurément. Une lettre...en souvenir...	
Une nouvelle salle pour le tennis de table	9
Enfin ! Une bonne nouvelle...	
Image de chez nous pendant la seconde guerre	10
Quand la kommandantur remplaçait le conseil communal...	
Le temps des bourgmestres	23
Ernest Pirmez. De 1944 à 1958 Les élections de 1946 et 1952	
L'après-guerre, des années encore difficiles	31
Difficiles pour Ernest Pirmez, difficiles pour tout le monde...	

Dans le prochain numéro nous publierons la carte du village à l'époque de la guerre. Pour mettre en évidence son évolution depuis cette période !

Abonnements : quatre euros pour les deux numéros annuels à virer au compte
001-2035555-86 de l'ASBL Le Crespon, 15, rue du Perseau, 5100, Wierde.
Trésorier : Marcel Bertrand – Téléphone : 081400292
Rédacteurs : José Bette et Géo Donnet
Recherche et dépouillement des archives : Albert Delvaux
Mise en page : Etienne Lestrade
Editeur responsable : Géo Donnet, 17, rue du vieux Fermier, 5100, Wierde.
Téléphone : 081400685

Numéro dépôt légal – ISSN : 1378 – 5338

Le Crespon No 44 – page 2

EDITORIAL

On parle encore beaucoup de la guerre...

Certaines lectrices, certains lecteurs, vont à juste titre nous reprocher de parler encore beaucoup de la guerre (la seconde). La justification est aisée : il s'agit de la période pendant laquelle Jean de Moreau, puis Ernest Pirmez ont été nos bourgmestres ; bourgmestres dont nous évoquons la vie.

C'est aussi une période extrêmement riche en événements et en souvenirs et il est normal qu'elle prenne beaucoup de place dans cette revue qui tente modestement de reconstituer l'histoire du village.

Le No 124 de " Pays de Dave " était le dernier

La revue " Le Pays de Dave " est la cousine du Crespon et le numéro 124 en était le dernier après trente-deux ans de parution. Cette revue a été fondée (en juin 1971) et animée par André Schoofs, professeur de religion à l'athénée de Namur. Il était alors responsable du comité des jeunes et a eu l'idée d'un bulletin d'informations locales ; initiative qui a été bien accueillie : la revue a compté jusqu'à quatre cents abonnés. La population a évolué, comme Wierde le village rural devient un dortoir de la ville et, à la fin, la majorité des destinataires étaient domiciliés à l'extérieur de Dave. Il a décidé d'arrêter parce que " l'histoire de Dave a ses limites, les articles se faisaient de plus en plus rares et le nombre d'abonnés connaissait une réelle érosion ".

Conscients par expérience des difficultés de l'entreprise que M. Schoofs a conduite avec une persévérance remarquable, les animateurs du Crespon lui exprime ici toute leur admiration. Ajoutons que le journal " Le soir " du 10 février dernier lui a rendu un bel hommage national.

Hélas ! Le destin du Crespon va inexorablement suivre un jour celui de sa consœur de Dave. Pour les mêmes raisons !

Des nids dans nos clochers

Les chauves-souris, les chouettes effraies, les choucas et les martinets seront les bienvenus dans les tours de nos deux églises (pas les pigeons considérés comme des volatiles encombrants, exagérément prolifiques et salissants...). Mieux encore ces sites d'accueil seront aménagés aux frais de la Région Wallonne pour favoriser la conservation de ces espèces. Cette opération entre dans le cadre de l'action " Combles et clochers " initiée par la Région. Les églises d'Andoy et de Wierde font partie des dix-huit bâtiments choisis par la Ville. Vous pouvez en trouver la liste dans " Vers l'Avenir " du jeudi 27 mars. On en reparlera.

LES COMPAGNONS DU TRONQUOY... LA RENAISSANCE...

Au hasard d'un zapping, un vendredi de fin janvier, voici qu'apparaît à l'écran une figure connue. Le personnage, télégénique et compétent, parle de Wierde (c'est assez rare !) avec une éloquence qui rend sympathique le projet qu'il présente. De plus, les images que le cameraman de Canal C nous offre sont vraiment magnifiques...

Il s'agissait de Philippe 't Serstevens présentant la marche ADEPS organisée le dimanche suivant par les Compagnons du Tronquoy. Surprise ! Il me semblait que ces Compagnons étaient restés en hibernation. Pour en savoir davantage, j'ai demandé à Monsieur 't Serstevens de m'aider à faire le point pour le Crespon. C'est ainsi que l'on a refait l'histoire de ce sympathique mouvement.

Le comité des fêtes

L'histoire a commencé après la guerre. Avec Zoé Peeters, institutrice à Wierde depuis mars 1945. À partir de 1956 la Saint-Nicolas est devenue une véritable fête : " Cela se passait à la salle Saint-Joseph ; le spectacle était assuré par les enfants : chants, danses, récitations, théâtre... (la salle à cette époque disposait d'une scène). Les cadeaux étaient distribués à tous les enfants du village ; pour les tout petits, bonbons et jouets ; pour les grands, équipement scolaire utile. Ainsi, traditionnellement, les élèves de troisième recevaient un compas, ceux de quatrième un dictionnaire et ceux de cinquième un atlas. Et des bonbons aussi bien sûr. C'est Monsieur Servais (le mari de l'institutrice) qui finançait ces cadeaux en organisant la kermesse... ". J'ai extrait ce texte d'un article paru en décembre 1996 (No 25) sur l'école de Wierde.

En 1962, quand Madame Robaye (Berthe Servais) est venue s'installer à Wierde elle a aidé son frère ; Madame de Jamblinne, arrivée au village en 1963, a offert ses services... Le petit groupe s'est étoffé et c'est ainsi que s'est constitué un " Comité des fêtes " qui, pendant plus de vingt ans, a permis de vivre au village des kermesses très joyeuses et des Saint-Nicolas très attendues. La fermeture de l'école en 1975 n'a pas bridé leur enthousiasme...

Comme au village d'Astérix une kermesse à Wierde sans banquet était quelque chose d'inimaginable ; on n'y faisait pas toujours rôtir un sanglier mais la centaine de convives qui y par-

ticipaient y trouvaient toujours beaucoup de plaisir ; on cuisinait au château (chez Madame de Jamblinne) et on dressait deux tentes dans la cour devant la salle pour les besoins du service. Il y fallait bien sûr une main d'œuvre assez nombreuse mais on trouvait toujours suffisamment de bénévoles... Comment citer des noms en n'oubliant personne ?... Il me faut dire au moins que Mesdames Robaye, de Jamblinne, Monmart, Culot (Marie) et Prégardien, Messieurs Robaye et Monmart, étaient les principaux animateurs (trices) de ce comité courageux. On a renoncé à organiser des bals quand les lasers et la techno des discothèques ont été préférés aux tangos romantiques des kermesses villageoises et quand la violence de quelques bandes d'énergumènes s'est faite trop fréquente dans ce genre de fête.

Les Compagnons du Tronquoy

Vers la fin des années 80 une nouvelle génération de bénévoles s'est révélée et le " Comité des Fêtes " vieillissant (?) a souhaité passer le flambeau. On a donc organisé une réunion des nouvelles bonnes volontés... Cela s'est passé le 17 janvier 1989 ; on peut considérer cette date comme celle de la naissance des Compagnons du Tronquoy et celle du passage du relais par Madame de Jamblinne au directoire nouvellement formé par Benoît Vander Elst, Philippe Pirlot, Jacqueline Blondiaux, ...

Le 29 avril 1991, au cours d'une mémorable fondue bourguignonne, le nouveau président a



La salle Saint-Joseph côté soleil.

rendu un chaleureux hommage à l'inlassable et souriant dévouement des anciennes animatrices et de leurs époux !

C'est à la deuxième réunion du groupe, en avril 89, que le nom de la nouvelle ASBL a été trouvé et que des projets précis ont été élaborés : en janvier un " Point Vert ADEPS ", en juin la Saint-Jean, en octobre la kermesse, en décembre la Saint-Nicolas, à l'occasion une exposition et en extra tous les deuxièmes vendredis du mois soirée amicale à la salle Saint-Joseph.

Tous ces projets ont été réalisés. La première fête de la Saint-Jean, le 24 juin, a eu beaucoup de succès : jeux de quilles et de pétanque, piste de gymkana, barbecue, bal musette à la lumière du grand feu et surtout grand concours des chapeaux à fleurs (une idée originale de Jacqueline Blondiaux). La première kermesse, le 15 octobre 89, a fêté le baptême de la nouvelle ASBL en grande pompe... à bière, avec une cuvée du Tronquoy spécialement brassée pour l'occasion (une idée originale de Philippe Pirlot). Le premier Point Vert ADEPS, le 4 février 90, a accueilli plus de trois cents marcheurs sur les trois circuits proposés (cinq, dix et vingt kilomètres)... Et le succès de ces activités s'est

répété les années suivantes.

Le 2 février 1992, combinée à la troisième version des marches ADEPS, une magnifique exposition des petits trésors wierdois a été organisée : peintures, photos, dessins, aquarelles, documents... pour raconter l'Histoire et révéler le talent de nombreux artistes locaux.

Au printemps 92 les Compagnons du Tronquoy se sont faits Compagnons du Bâtiment, maçons, menuisiers, plafonneurs, chauffagistes... pour restaurer l'intérieur de la salle.

Mais hélas, l'année suivante, c'est le toit qui a menacé ruine, douchant l'enthousiasme des compagnons et perturbant sérieusement leurs projets. Il faudra toutes les relations et la diplomatie de Philippe Pirlot et... quelques années de patience pour que le propriétaire (la Ville) remplace les tuiles fatiguées par des ardoises neuves. Ouf ! Les compagnons pouvaient reprendre le collier.

Re-hélas ! Un nouvel obstacle a surgi en la personne de Tanguy Aupsert, alors échevin de la Jeunesse, qui avait eu la malencontreuse idée de vouloir donner la salle Saint-Joseph comme local à la neuvième unité scout ; l'ancienne école étant définitivement considérée comme insalubre. Re-relations, re-diplomatie... On a

fait appel à Monsieur Chenoy, alors échevin du Patrimoine, qui voulait bien intervenir si on lui prouvait que les habitants s'intéressaient vraiment à la salle. Le 3 octobre 99, la participation de ces habitants à un apéritif offert par le comité a été suffisamment nombreuse pour convaincre l'échevin indécis ; c'est ainsi que la bataille diplomatique a été gagnée... Les scouts ont déménagé en octobre 2000 dans le nouveau local que la Ville leur a construit derrière l'école de Naninne.

Avec le printemps 2000 l'enthousiasme des compagnons a reverdi ; on a formé un nouveau comité ; on a ressuscité les projets mis en veilleuse. La Saint-Jean 2001 a vu reflourir les chapeaux ; les marches ADEPS 2002 et 2003 (celle pour laquelle Philippe 't Sterstevens a fait une remarquable publicité sur Canal C !) ont eu un succès fort encourageant : plus de six cents marcheurs. On a fêté Halloween (nouvelle mode), on envisage de réorganiser la Saint-Nicolas mais on renonce à la kermesse.

La nouvelle équipe compte une vingtaine de membres. Comment citer des noms en n'oubliant personne ? (Oui ! je sais, je vous l'ai déjà dit mais... c'est un alexandrin si joliment tourné... que vous m'excuserez de vous le répéter...). Citons parmi les plus fidèles : Benoit Vander Elst, Philippe Pirlot, Jean-Pierre Foglia, Pierre Danneels, Christian et Bernadette Daloze, Michel Gernay, Alain de Biolley, Patrick Carpet, Yves Delepine et bien sûr Philippe 't Stertevens... Actuellement, c'est Jean-Paul

Borniche qui est le gardien de la clé du local.

Problèmes immobiliers

Avant la fusion, Monsieur de Jamblinne avait pris la précaution d'établir, entre la commune et le doyenné (la salle fait partie du presbytère), un bail de neuf ans ; ce bail a été renouvelé en 1985. Puis la Ville a consenti en décembre 2000, un bail emphytéotique, pour vingt-sept ans, à l'ASBL " Les Compagnons du Tronquoy " ; un bail qui assure aux compagnons une certaine sécurité immobilière ! Je vous copie la définition de ce drôle de mot donnée par le Petit Robert : " Emphytéose : Droit réel de jouissance sur le bien-fonds d'autrui, accordé par un bail de longue durée (18 à 99 ans) moyennant paiement d'une redevance modique ".

L'ancien comité avait entretenu la salle " en bon père de famille " mais il y a des pères pas très riches... Le nouveau comité avait fait un très gros effort d'amélioration mais la charge restait fort lourde pour une association aux revenus modestes !

La Ville a refait le toit mais ce n'est pas suffisant : la salle ne correspond plus aux exigences de l'hygiène et du confort moderne. Alors la Ville, soucieuse de la vie sociale de ses administrés, se fait cette année généreuse pour ce quartier parfois oublié de sa grande banlieue. Pour rendre la salle plus " opérationnelle " le Conseil communal a décidé d'y construire à l'arrière une annexe comprenant une vaste cuisine équipée, des sanitaires modernes et un espace de rangement. Voilà qui va permettre d'y organiser décemment les activités communautaires. Le permis de bâtir a été reçu le 23 janvier dernier ; le budget est prévu ; les travaux pourraient être exécutés cette année par les ouvriers communaux... Croisons les doigts !

En conclusion... Que dire en conclusion ? Peut-être simplement merci et félicitations à tous ces bénévoles qui, maintenant et dans le passé, offrent ou ont offert beaucoup de temps et d'énergie pour donner un peu d'âme à cet ancien village qui en a tant besoin.

Géo Donnet



La salle Saint-Joseph côté ombre. Ruines des anciens " cabinets " extérieurs... C'est contre cette façade arrière que sera construite l'annexe.

POUR NE PAS OUBLIER JACQUELINE

Jacqueline Blondiaux a été une collaboratrice très active des Compagnons du Tronquoy et du Crespon ; elle nous a quitté beaucoup trop prématurément en mai 99 ; ça fait quatre ans déjà ! Je ne vais pas refaire ici le portrait de cette belle personnalité ; vous pouvez le retrouver dans le numéro 33 d'août 99. Mais " Pour ne pas oublier Jacqueline " je vous propose la lecture d'une de ses nombreuses lettres qui met en évidence un aspect intéressant de son personnage.

Wierde, le 23 février 98

Cher Géo,

A propos de construction d'église :

Je me souviens que dans la crypte de l'église St^s Pierre et Quidon d'Andelicht, le premier rayon du soleil du 21 mars entre par une ouverture bien prévue pour aller frapper une colonne aux caractéristiques bien déterminées - Et ce n'est pas un effet du hasard...

De plus, à 50 m de l'église, il y a une source dont les vertus thérapeutiques sont connues depuis toujours (aujourd'hui, j'ai peur que la source est engloubée dans la clinique St^e Anne, mais "quand j'étais petite", on allait y remplir des bouteilles, de même d'ailleurs qu'à la source du Pippesjip, située sous la chapelle St^e Thérèse à Hoorbeek).

Et à propos de "courant", (tellurique, magnétique, divinique, magique, maléfique? - et ... trouvez d'autres mots en "ique") :

Quand j'ai senti "la chose" à Vegelay, Vincemot n'avait pas encore écrit son livre et je n'avais encore rien lu à propos de ces "courants". C'était la première fois que j'allais à Vegelay (en 71, je crois).

J'étais partie à pied de Verdun - très exactement de la fromagerie de Dieu-sur-Heuse, à côté de Verdun - et en passant par les sources de la Heuse, j'étais arrivée le 24 juillet à Sermizelles, à une dizaine de km au nord de Vegelay. J'y avais campé à l'ombre d'une chapelle - Notre Dame d'Orient? - dans une grande clairière au milieu d'un bois (de châtaigniers?)

Et puis le 25, en repliant ma tente (une libellule orange), j'avais constaté :

- 1°) que c'était le St Jacques ;
- 2°) que je n'étais pas loin de Vezeley .

Je suis donc arrivée à Vezeley en fin de matinée . Les grandes portes étaient grand(es) ouvertes ... maintenant , on entre par une petite porte latérale , ce n'est pas du tout pareil ! L'église était absolument vide , pas la moindre chaise .

J'ai déposé mon sac à dos au pied de la première colonne de droite , puis j'ai marché comme un somnambule par l'allée centrale de cette église absolument vide . Et en arrivant au centre du transept , j'ai été "forcée" - presque malgré moi - de m'arrêter ... par une raison indéfinissable ...

Je suis retournée souvent à Vezeley - et je n'ai plus jamais ressenti cette impression . Sans doute parce que , la première fois , j'attendais rien* . Et que les autre fois , j'entrais en me disant qu'il "devait" se passer "quelque chose" .

* c'est peut-être parce que j'avais fait 485 km en 25 jours ? parce que j'avais dormi sous la protection de Notre Dame d'Orient ? parce que c'était le St Jacques ? parce que j'avais pu entrer par la grande porte centrale et suivre entièrement l'allée centrale ? ou parce que tout cela à la fois ???

Ce qu'il y a de curieux aussi , c'est que cette fois-là (la première) , j'ai été arrêtée , pendant que je montais le Grand Rue , une dizaine de fois au moins (et , je pense , par des habitants de Vezeley) qui voulaient savoir d'où je venais . Je me souviens notamment d'une très vieille dame qui situait ainsi la Belgique : "un royaume entre l'Angleterre et l'Espagne ?"

Jacqueline

UNE NOUVELLE SALLE POUR LE TENNIS DE TABLE !

L'an dernier (No 41, avril 2002) nous avons publié une lettre de Monsieur Close démentant les prévisions optimistes de Claude Fleury et André Bertrand : *" Il est prématuré d'annoncer que la construction d'une salle de tennis de table avec un fronton pour la balle pelote serait inscrite au budget 2003... "* Il permettait cependant d'espérer : *" Je n'ai pas manqué de relayer le SOS lancé par le club lors de ma visite d'octobre 2001 auprès de l'échevin des Sports et de sensibiliser le service, en particulier M. Carpentier, son chef de division. Prochainement, celui-ci proposera au collègue échevinal un plan d'investissement pour les besoins sportifs dans l'ensemble de l'entité namuroise... "*

Hé bien figurez-vous que M. Carpentier n'a pas oublié Andoy dans son plan d'investissement. Un crédit a été prévu au budget de cette année et le 30 décembre 2002, le conseil échevinal a désigné l'architecte chargé de l'étude du projet.

Pour des raisons financières on a renoncé au fronton pour la balle pelote ; le projet portera donc uniquement sur une salle spécifique au tennis de table. Les spécificités portent notamment sur les dimensions du local, la nature et la qualité de l'éclairage, la couleur des murs (contrastant avec la couleur des balles), le revêtement de sol (pas trop dur, antidérapant), etc.

Quand ce projet sera mûr le dossier entreprendra un long et tortueux cheminement administratif : décision au conseil communal, permis de bâtir, demande de subside à la Région, soumissions, attribution des marchés... avant que ne soit érigé, sur la place de l'Eglise, le long du jeu de balle, une salle enfin digne des exploits de nos champions pongistes.

Soyons optimistes ! L'affaire semble en bonne voie !

G. Donnet



Dans la première partie de cet article, nous avons évoqué la vie au village de la mobilisation à la capitulation. La Belgique est ensuite soumise à l'administration militaire allemande...

für das besetzte Gebiet der belgischen Provinzen

IMAGE DE CHEZ NOUS PENDANT LA SECONDE GUERRE (deuxième partie)

Bestellungen nehmen alle Kommandanturen der Militärverwaltung an. Einzelaummern sind nur bei diesen Stellen zu haben.
Einzelpreis 0,20 RM.

Nr. 1

Hauptquartier, den 10. Mai

1940

Les troupes ont reçu l'ordre de traiter la population avec égard...

Dès le 10 mai 1940, le commandement supérieur de l'armée allemande publie des ordonnances et règlements arrêtés par le groupe d'armée pour les territoires occupés des provinces de Liège, Luxembourg et Namur. La première publication commence par la proclamation suivante :

Proclamation à la population de la Belgique

du 10 mai 1940.

Le territoire belge occupé par les troupes allemandes est placé sous la direction de l'administration militaire allemande.

Les commandants militaires prendront les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de l'armée et le maintien de l'ordre et de la tranquillité.

Les troupes ont reçu l'ordre de traiter la population avec égard et de respecter la propriété privée en tant que la population reste calme.

Les autorités locales pourront poursuivre leur activité à condition qu'elles observent une attitude loyale envers l'Armée Allemande.

J'exprime l'attente que la population aura l'intelligence et le bon sens de s'abstenir de tout acte irréfléchi, de toute initiative de sabotage, ainsi que de toute résistance passive ou voire même active contre l'Armée Allemande.

Tous les ordres des autorités militaires allemandes devront être exécutés le plus strictement. L'Armée Allemande le regretterait fort, si à la suite d'actes hostiles commis par des civils isolés, elle se verrait contrainte de prendre des mesures de représailles les plus sévères contre la population.

Que chacun reste à sa place de travail et vaque à ses affaires. Ainsi chacun rendra service à sa patrie, à son peuple, et agira de la sorte également dans son propre intérêt.

Le commandant en chef de l'Armée Allemande.

Lorsque la capitulation belge est signée, l'armée crée le commandement militaire pour la Belgique et le nord de la France. Au sommet, le général von Falkenhausen avec deux états-majors, le Kommandostab pour les affaires militaires et les questions de sécurité et le Verwaltungsstab pour tous les aspects de la vie politique, économique et sociale. Dépendant de ces états-majors : les Oberfeldkommandantur (pendants des administrations provinciales, notamment à Charleroi et à Liège). C'est de celles-ci que dépendent les feldkommandantur et les ortskommandantur qui appliquent dans nos provinces et arrondissements les directives du commandement militaire. Par ailleurs, pour administrer et contrôler le pays, le Verwaltungsstab se sert des administrations belges. Il s'efforce de mettre au pas les secrétaires généraux des ministères auxquels le gouvernement Pierlot en exil a confié la mission d'assurer la continuité de la vie nationale au plus haut niveau. Avec beaucoup de courage, nos fonctionnaires restent fidèles à leur mission, ce qui amène les Allemands à y placer des hommes à leur solde.

Pour la province de Namur, il n'y a plus d'interlocuteur officiel ; le gouverneur François Bovesse a été appelé à suivre le gouvernement en France. Il est nommé par le premier ministre haut commissaire à Sète où il s'occupe des centres de recrutement de l'Armée belge (C.R.A.B.).

Il n'y a plus beaucoup d'hommes politiques dans le pays et la population civile se sent livrée à elle même. La propagande allemande profite de

cette situation pour faire croire aux belges qu'ils ont été abandonnés. À Namur, cela va même jusqu'à la calomnie à l'égard de François Bovesse.



D'un autre côté, l'occupant se présente comme un sauveur, les militaires se montrent d'une grande correction, la Feldgendarmarie apparaît sous son meilleur jour et la Gestapo installée à la rue de Stassart est très discrète. Contrairement à ce que la population a connu en 1914, les soldats s'intègrent avec correction dans le tissu social, sans demander de faveur et en honorant leurs achats. C'est donc une agréable surprise, mais la manœuvre est simple : il faut rassurer la population pour remettre le pays en marche au service de l'appareil de guerre allemand.

Les Grands Magasins FONTAINE-MALAISE à Beez
 ont repris toute leur activité
 Rentrée d'un stock unique de toute première fraîcheur
40% moins cher qu'en ville
 Nous faisons de pressantes démarches pour obtenir incessamment la remise en marche de notre service d'auto entre le terminus du TRAM N° 5 et les magasins

La vie économique reprend... Pour remplacer le gouverneur de la province de Namur, les Allemands veulent un homme acquis à leur cause, mais le ministère de l'Intérieur parvient à placer un homme en qui il a confiance, Georges Devos, avocat et officier de réserve. Malheureusement, suite à un accident, il est remplacé par un rexiste de fin 1941 à mars 1942. À partir de cette date, la situation se rétablit jusqu'à la fin de la guerre avec la nomination du prince Emmanuel de Cröy.

Le bourgmestre Huart constitue un comité de notables

La disparition quasi totale de la députation permanente pose des problèmes d'organisation administrative. Pour y remédier le ministère de l'Intérieur demande au bourgmestre de Namur, Louis Huart, de constituer un comité de notables susceptible de remplacer cette députation pour l'administration de la province, le ravitaillement de la population et la prise en charge des secours. Onze notables acceptent cette mission sous la présidence de l'avocat Henri Bribosia. Ce comité s'installe officiellement le 1^{er} juin 1940 et l'occupant lui reconnaît le rôle dévolu à la députation permanente. Dès son installation, il prend en charge la reconstruction d'une administration dans chaque commune et la désignation dans chaque canton d'une personnalité en liaison avec Namur. Par ailleurs, il organise les liaisons entre les ministères et les communes, jusqu'à ce qu'il soit révoqué par un nouveau secrétaire général du ministère de l'Intérieur acquis à la cause de l'occupant.

Les Allemands mettent en place un nouveau régime...

La campagne menée pour faire croire aux belges qu'ils ont été abandonnés par leurs gouvernants n'a pas l'effet escompté car ceux qui sont restés en place prouvent le contraire, notamment le roi Léopold III. De plus, la Wehrmacht est accusée de détourner à son profit les richesses du pays et cela crée dans la population une hostilité qui s'accroît à la fin de 1940 lorsque les vivres commencent à manquer.

Sur ordre de Berlin, l'administration militaire allemande met alors en place un nouveau régime avec la complicité de l'extrême droite belge, notamment en renforçant les pouvoirs exécutifs et en rajeunissant les cadres administratifs, souvent au bénéfice de collaborateurs.

Pour cela, une ordonnance allemande du 7 mars 1941 fixe la limite d'âge pour toutes les fonctions et emplois publics à soixante ans ; neuf cent quatre-vingts bourgmestres, dix-huit cent quatre-vingt-trois échevins et quatre cent deux secrétaires communaux sont mis à la retraite. Enfin, pour accentuer encore la mainmise sur le pays, l'autorité allemande suspend le 11 avril 1941 l'activité des conseils communaux, la seule institution démocratique encore en place.

Namur est dans un état chaotique

Conséquences des bombardements allemands, la ville de Namur est, aux premiers jours de l'occupation, dans un état chaotique : cent trente-trois immeubles sont totalement détruits, deux cents autres sont fortement endommagés, près de douze cent cinquante ont subi des dégâts... il y a encore des survivants ou des cadavres dans les décombres. Il n'y a plus ni eau, ni gaz, ni électricité et presque plus de vivres. On doit opérer les nombreux blessés dans les hôpitaux à la lumière des bougies.

De nombreux cadavres d'animaux se décomposent sur les chemins et des vivres se putréfient dans les magasins et les maisons abandonnées... qui dégagent une odeur pestilentielle. Enfin, les communications sont difficiles et, du fait de l'explosion des ponts, Salzinnes, La Plante et Jambes sont isolés.

La ville, pour faire face à tous ces désordres, constitue des équipes pour explorer les décombres, inhumer les cadavres, nettoyer les rues, enterrer les matières en putréfaction, secourir les personnes en difficulté, restaurer l'eau, le gaz, l'électricité et les voies de communication.

Pour couronner le tout, les gens, qui ont fui l'invasion et les bombardements, reviennent souvent épuisés, malades ou blessés.

Les évacués de Wierde, à leur retour, retrouvent leur maison pillée...

Vingt-cinq maisons du village sont gravement endommagées.



Au carrefour de Quinaux, l'artillerie a causé des dégâts aux maisons.

Beaucoup de civils, en rentrant au village, constatent leurs portes forcées, des vitres cassées et de nombreux actes de pillages. Des bêtes sont crevées et, dans la campagne, les animaux d'élevage qui avaient été mis en liberté ont souvent disparu. Ces dommages, il faut bien déplorer que ce n'est pas toujours l'œuvre des Allemands.

— Liste des biens volés —

— Bétail —			
1 veau de 4 mois	valeur		1300frs
2 cochons de 100kg	à		700frs
6 poules	à		18frs
4 lapins	à		15frs
— Divers —			
1 vélo dame	valeur		25frs
1 appareil photographique			
linge ustensils de ménage			
1 brochette			
outils de jardinage et ajustage			
Andoy le 19 novembre 1940			

Clémentine Tamsyn-Servais a noté tout ce qui a disparu de sa maison aux Commognes d'Andoy.

Le bourgmestre Jean de Moreau rentre au début du mois d'août. Il reprend immédiatement son poste et fait face avec beaucoup de courage

aux difficultés de sa fonction. Par ailleurs, il se met en liaison avec les autres bourgmestres du canton pour discuter des problèmes de gestion quotidienne. Sous le prétexte du comité de ravitaillement, ils se réunissent chaque semaine pour discuter des attitudes à prendre envers les directives des secrétaires généraux. A l'occasion, il n'hésite pas à prendre le risque de fustiger ces fonctionnaires et à juger scandaleux que les chefs administratifs transmettent leurs circulaires sans commentaires, laissant les communes sans armes pour prendre position. La solidité de son jugement, sa droiture, son courage allié à une grande prudence font l'admiration de tous et il devient assez naturellement le "confesseur" et le guide des bourgmestres du canton.

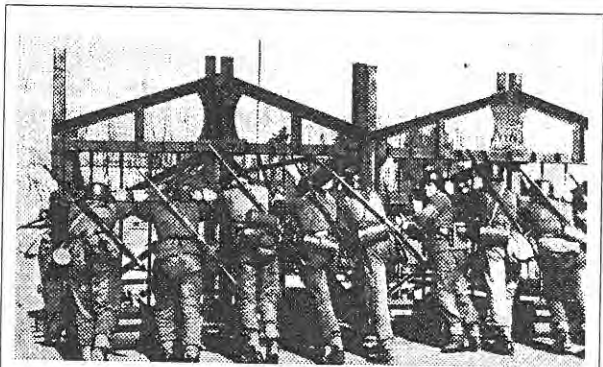
On démonte les dispositifs de défense

Les Allemands récupèrent dans le matériel militaire abandonné tout ce qu'il est possible d'emporter comme métaux (ferreux et non ferreux). Ils considèrent ce matériel (coupoles des forts, portes blindées des fortins, ...) comme butin de guerre.

Une impressionnante barrière antichars avait été dressée sur plusieurs centaines de mètres dans les «Fonds d'Andoy». Cette barrière avait été construite à partir d'éléments métalliques de treize cents kilos... Cinq mètres de large sur trois mètres de haut ! La quantité de fer qu'il faut

démonter et stocker est donc énorme.

Des villageois récupèrent les rouleaux pour leur jardin, d'autres emportent les câbles de liaison des barrières, emprunts qui causent quelques soucis dans les relations de la commune avec la kommandantur de Namur. Lorsque tout est démonté, c'est la firme Vanderwerff d'Uccle qui évacue toute la ferraille au profit du Reich.



Des soldats allemands enlèvent les barrières anti-chars. (Photo Musée royal de l'armée)

Pour les opérations de déminage, les Allemands réquisitionnent des militaires belges ayant fait partie des troupes du Génie. Pour le déminage du fort d'Andoy, on ramène de l'Oflag d'Eischädt où il est prisonnier, son ancien commandant, le capitaine Dejehet. Les travaux durent de mai à décembre 41, date à laquelle on le renvoie dans sa prison allemande jusqu'à la libération.



Un soldat allemand assis sur une coupole du fort. Bientôt, elle sera récupérée pour l'industrie militaire (Photo Piron).

Danger de mort

Accès défendu

Une affiche trouvée à l'entrée d'un champ de mines à Andoy.

Les campagnes sont rendues à la culture

Le 11 juillet 1940, une circulaire du secrétaire général du ministère du Travail prescrit des travaux à effectuer en vue de rendre à la culture les terrains occupés par des travaux de défense militaire.

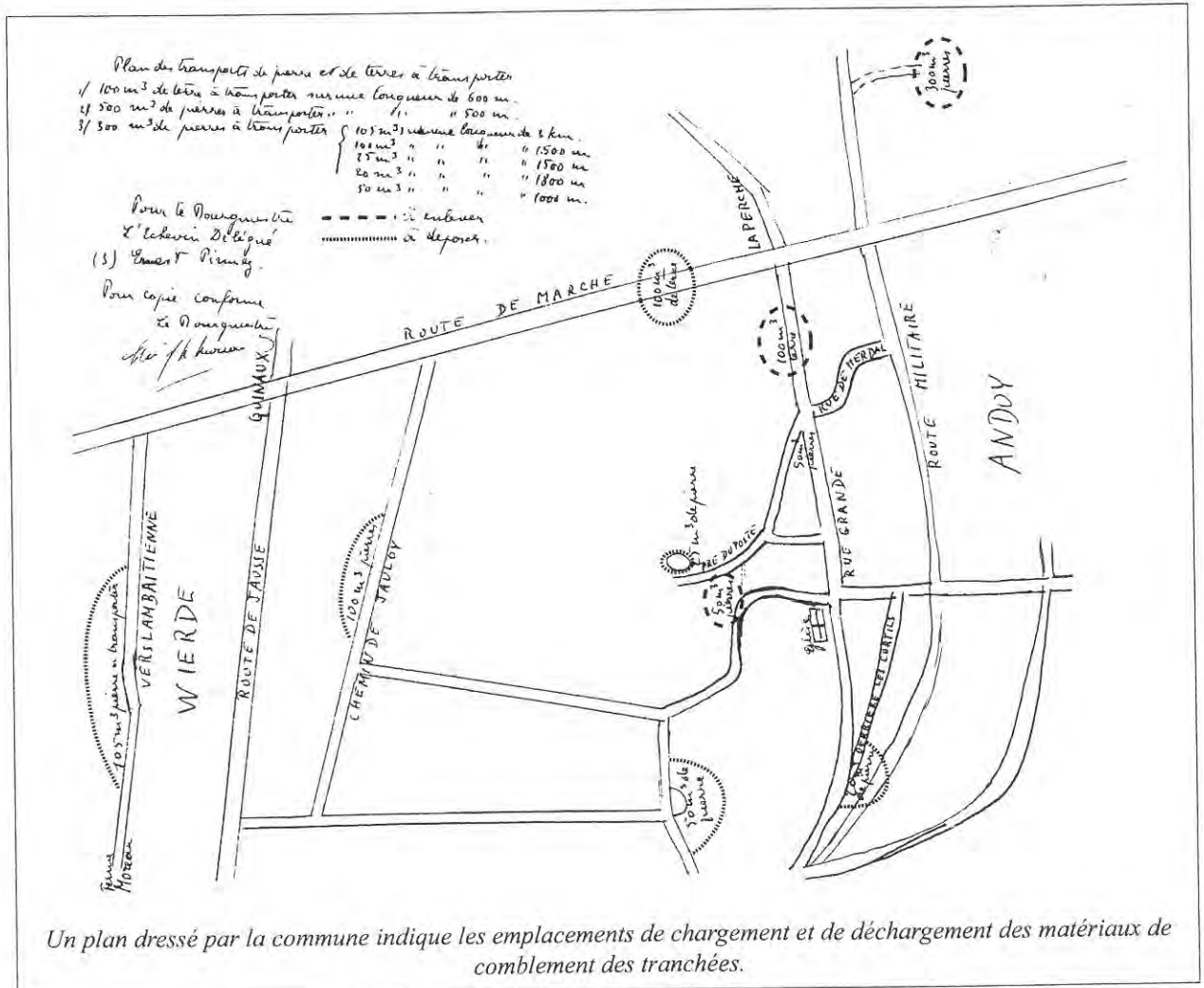
À ce point de vue il y a beaucoup à faire à Wierde où la presque totalité du territoire se trouve en zone de défense militaire.

Pour éviter que la population souffre d'une pé-

nurie alimentaire et attendu que des subsides sont prévus par la Restauration Nationale, la commune décide d'entamer rapidement le comblement des tranchées et l'enlèvement des barbelés. Pour cela, elle fait d'abord appel à de la main d'œuvre locale dans les ménages sans ressources, puis à l'Office de placement et du chômage de Namur. Enfin, des travaux de toilette et de nivellement des tranchées sont confiés en régie à l'entreprise J.B. Heinen de Jambes.

Le travail est énorme. Pour le nivellement des tranchées, le plan dessiné par le bourgmestre (le croquis ci-dessous) prévoit le déplacement de 100 m³ de terre et 800 m³ de pierres !

Les barbelés eux font l'affaire des fermiers ; des habitants du village les prennent pour les échanger contre du froment aux fermiers voisins. Ces larcins passent inaperçus car il reste encore 2.400 bobines de fil...qui sont enlevées entre le 16 et le 22 avril 1941 au profit des Allemands.





Les chevaux sont remplacés par des bœufs ou des vaches et les femmes suppléent au manque masculin de main d'œuvre (Photo. Coll. O.Tamsyn)

Les cultures sont pillées...Il faut les surveiller

Bien que beaucoup de terres soient rendues à la culture des difficultés de ravitaillement subsistent. Il manque de chevaux et de main d'œuvre, d'engrais et de semences, et les conditions climatiques ne sont pas toujours des meilleures. Le pillage s'ajoute à ces calamités ! Désordre qui amène les autorités allemandes à décréter la surveillance des cultures ; c'est aux bourgmes-

tres que revient l'organisation de gardes rurales. A Wierde, Joseph Bertrand, Joseph-Alphonse Oger, Louis Herman, Pierre-Alphonse Oger, Edouard Deschamps sont préposés à la surveillance des récoltes d'août à septembre 1940. A ce titre ils font partie de la police communale et bénéficient d'une autorisation de la Kommandantur pour circuler de 23 heures à 5 heures dans le village. Il y a toutefois des problèmes dans plusieurs communes et les bourgmestres doivent porter à la connaissance de leurs administrés que "celui qui se soustrait à ses obligations de participer à la garde rurale, ou bien celui qui en tant que participant à cette garde néglige les devoirs de sa charge, sera immédiatement arrêté par la Kreiskommandantur de Namur et subira une peine de prison ou sera envoyé au travail obligatoire en Allemagne". Cela n'est évidemment pas fait pour rassurer nos préposés.

Il faut aussi surveiller le "butin de guerre"

Le matériel de guerre et les métaux n'intéressent évidemment pas que les Allemands et,

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE NAMUR

ADMINISTRATION COMMUNALE DE

OBJET :
Police communale

ANNEXE

Attestation

Je soussigné, Bourgmestre de la commune de Wierde, certifie que le sieur Bertrand Joseph né à [] domicilié à Wierde rue du Porceau n° [] est nommé à la surveillance des récoltes cultures et propriétés jusqu'au 30 septembre 1940, et fait partie de la police communale de Wierde. Il est autorisé à circuler de 23 heures à 5 heures, muni de la lettre autorisant la circulation de la Kommandantur de Wierde, le 27 août 1940.

Le Bourgmestre L. Herman
Bertrand

Etat de salaires pour GARDES (Part d'intervention du Trésor)

NOM et PRENOMS	NOMBRE DE JOURS DE TRAVAIL EFFECTIF	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL PAR JOUR	NOMBRE TOTAL D'HEURES DE TRAVAIL	SALAIRE PAR HEURE	SALAIRE PAR JOUR	SALAIRE BRUT	ETAT CIVIL	NOMBRE D'IMPOTS A CHARGE	ALLOCATION FAMILIALE				COTISATION PATRONALE		RETENUES						SIGNATURE POUR ACQUIT		
									Pour moins de 23 jours de travail effectif		Dans le cas contraire		Mensuelle	Annuelle	Mensuelle	Personnelle	Mensuelle	Personnelle	Mensuelle	Personnelle		Mensuelle	Personnelle
									Par jour	Par mois	Par jour	Par mois											
Etienne Raymond	11	11	121	5,40	59,40	653,40	Marie	1	1,15	12,65	12,65	9,50	674,35	9,50	9,50	1,60	1,60	12,10	662,55	Etienne Raymond			
Gilbon Joseph	11	11	121	5,40	59,40	653,40	Marie	1	1,15	12,65	12,65	9,50	674,35	9,50	9,50	1,60	1,60	12,10	662,55	Gilbon Joseph			
Leblanc Auguste	11	11	121	5,40	59,40	653,40	Marie	1	1,15	12,65	12,65	9,50	674,35	9,50	9,50	1,60	1,60	12,10	662,55	Auguste Leblanc			

comme ils l'ont fait pour les barbelés, beaucoup éprouvent un malin plaisir à soustraire à l'ennemi tout ce qu'il leur est possible. C'est ainsi que des objets de valeur disparaissent au fort d'Andoy, ce qui amène la Feldkommandantur à écrire le 5 juin 1941 au bourgmestre une lettre lui prescrivant, en vertu d'une ordonnance du 2 septembre 1940 sur la protection contre les actes de sabotage, de faire surveiller celui-ci par au moins une personne le jour et deux personnes la nuit.

Fin 1941, la commune désigne comme gardes Jacques et Jean Finoulst, Raymond Etienne, Noël Hastir et Georges Basieux. Plus tard, ils seront suivis par Joseph Gilon et Auguste Leblanc.

Comme abri, ils ont le corps de garde et, comme

armement, chacun un fusil de chasse et six cartouches. Ils sont contrôlés par la gendarmerie allemande, le mot de reconnaissance étant " Révision ". Enfin, ils prennent connaissance des prescriptions pénales suivantes : " Celui qui, avec préméditation, n'accomplit pas ou insuffisamment ses consignes sera puni de mort. Dans des cas moins graves ou en cas de négligence, une peine de détention ou d'emprisonnement sera appliquée ".

Malgré cela, des débris de valeur sont enlevés en décembre 1941 au fort par des personnes non autorisées, sans que les gardiens les en aient empêchés. Dans les fortins de la province, des portes blindées en acier sont démontées et enle-

VILLE DE NAMUR

DECLARATION

S.P.R.L. ENGBEL, 33 rue de Mulhouse à Liège

Je soussigné (nom, prénoms, domicile).....

.....Entrepreneur.....Belge.....

lieu et date de naissance :

profession :nationalité :

déclare que les marchandises) objets matériels } (1) M.M.

an Fort de Andoy

dont énumération et estimations suivent, ont été (enlevés (pillés) (1)

204 Brouettes ordinaires à 20,00	4080,00
4 Felles et 6 pioches de terrassier	350,00
par Equipement en Belgique	1575,00
150 M2 de voliges 4/4 à 10,00	1500,00
350 M2 de poutrelles 6,5/18 à 6,00	2100,00
100 M2 de poutrelles 8/28 à 10,00	1000,00
100 M2 de rondins à 3,00	300,00
2 dames à béton à 29,50	59,00
5 pinoes en acier de 1 m. à 27,50	137,50
3 grosses masses de 5 K à 53,00	159,00
4 fûts vides à essence d'auto à 250,00	1000,00
Total.....	8530,00

Nous disons: Huit mille cinq cent trente France.

.....

Je m'engage à porter plainte, sans délai, à charge d'indemnité, le 14 Novembre 1940.

Plainte a été déposée par mes soins, à charge d'indemnité, à la date du.....

J'affirme sur l'honneur que les déclarations ci-dessus sont exactes.

(Signature)

OCCULTATION des lumières

L'autorité allemande signale que les prescriptions de mon arrêté du 16 août 1940 concernant l'occultation des lumières ne sont pas observées et menace de pénaliser d'amendes importantes toute infraction.

Il faut que toutes les fenêtres soient soigneusement occultées aussi bien derrière que devant les habitations.

La police sévira avec fermeté contre les personnes récalcitrantes.

Namur, le 27 septembre 1940.

Le Bourgmestre,
L. HUART.

Namur - Imprimerie Saint-GRATIEN, A. CLONST-GRATIEN, succ. rue de la Croix, 24-26



Alphonse Monmart avec ses compagnons prisonniers au Stalag VIIIA. Le premier debout à gauche de la deuxième rangée. Il habite au carrefour de Quinaux. A la veille de Noël 1941 il écrit de son Stalag à sa famille de la Perche sur un formulaire censuré : " Je suis heureux d'apprendre que vous êtes tous en bonne santé, si vous me dites la vérité. Pour moi, c'est toujours la même vie de travail et d'exil. Jusque maintenant, le temps est bon. J'aurais tant voulu être avec vous pour les communions d' Aimée et Jules, j'espère être rentré pour celle de Robert ! Nous allons passer de tristes fêtes de Noël et Nouvel-an ; mais j'ai du courage. J'ai écrit à Quinaux le 10 " (Doc. coll. A.Servais).

vées ; comme les communes sont responsables, le bourgmestre de Wierde fait apposer un avis : " Ne pas toucher aux fortins. La commune est financièrement responsable ".

Les lumières doivent être soigneusement occultées

La nuit, la Belgique doit être invisible vue du ciel. Pour cela, des ordonnances sont prises, tant pour l'occultation des lumières dans les habitations que pour celle des phares des véhicules. La signalisation des chantiers est aussi réglementée : une lumière bleue occultée vers le haut (la lumière rouge est interdite). Enfin, à la période de la Toussaint, cela va même jusqu'à interdire les bougies dans les cimetières. La police allemande veille très attentivement au respect de ces ordonnances. A Namur, beaucoup d'arrestations témoignent de cette situation et il s'en faut parfois simplement d'un rideau mal fermé ou d'une porte entrouverte laissant passer un rayon de lumière.

Les absents...

Les absents... La plus grande souffrance du village en ce début d'occupation. Les militaires ont été les premiers à partir. Quatre ne reviendront plus : Georges Bodson, Albert Deschamp, Guillaume de Moreau décèdent durant la campagne de mai et Maximilien de

Reul décède à l'hôpital militaire d'Anvers en 1941. Sur trente-six autres qui sont prisonniers en Allemagne, quinze ont la chance de revenir avant 1942. Les vingt et un autres restent prisonniers dans les stalags et oflags, ou parfois, comme c'est le cas de Georges Lambotte, dans un camp disciplinaire. Pour eux, il faudra attendre la fin de la guerre pour les revoir.

Les suivants sont les jeunes de 17 à 35 ans que le bourgmestre a fait partir en France dès les premiers jours de guerre. Ils sont à Savère, un petit village pyrénéen de Haute-Garonne. Ils y ont été bien accueillis et participent à la vie du



Les jeunes réfugiés à Savère sont bien accueillis. Debout de gauche à droite : Fernand Cuvelier et Louis Herman. Appuyé sur le vélo, un inconnu français. Assis, de gauche à droite, Omer Tamsyn, une française, Gilbert Wustemberg, une française et Joseph Lelebourg. (Photo coll. O. Tamsyn)



La carte d'identité d'Omer Tamsyn annotée par le maire de Savère de la mention "a perçu les allocations aux réfugiés" et par la gendarmerie "a été contrôlé le 23 juin 1940 à Savère par la gendarmerie". Au verso, la carte est marquée de la mention "Evacué obligatoire" et d'un cachet de la Croix Rouge de Belgique daté du 22 août 1940, probablement lors du retour au pays.



A la fin de la guerre, la commune de Wierde a édité une photo en souvenir de ses victimes de la guerre.

village.

Dans la campagne, ils pulvérisent les vignes et donnent un coup de main pour la moisson. Ils sont logés dans une cabane qu'ils ont baptisée (on se demande bien pourquoi !) "La villa des amoureux". Malgré toute l'attention de leurs hôtes, leur village leur manque, ils ont envie de

rentrer, d'être actif pour leur pays ; mais le bourgmestre de Savère ne souhaite pas les laisser repartir trop vite, car il craint de les voir obligés d'aller travailler en Allemagne. Il ne parvient toutefois pas à les retenir longtemps ; peu avant les vendanges, ils prennent la route du retour.

Numéro d'ordre (1)	NOMS et PRÉNOMS des prestataires	DATE des réquisitions ou de la rédaction du procès-verbal de constatation des dégâts	DÉCOMPTÉ DES INDEMNITÉS RÉCLAMÉES			
			Nature des prestations avec indication des quantités livrées et de la réquisition (2)	VALEUR ATTRIBUÉE AUX PREST		
				par les prestataires		par l'autorité rec à
1	2	3	4	5	6	
			logement aux troupes allemandes			
	de Peul. Bouschamps Louise, Wierde	25-2-1941 5-5-1941	officier, 2 soldats, 16 chevaux + 5 chevaux allemands	35 8	Fr. C. 120	
	Sigot Armand	id	1 sous-officier, 1 soldat, 11 pièces chauffées	5 30	440 30	
	Lotagner Richard	id	1 officier, 1 soldat, 30 soldats, 200 pièces chauffées	5 60	232 24	
	Laffineur Florent	id	1 officier	5	40	
	Poullet Florent	id	4 soldats, 1 bureau chauffé 1 pièce chauffée	40 5	172 24	
	Demazy Léopold	id	2 soldats, 1 pièce chauffée	8	54 24	
	Beauloye Emile	id	1 officier, 1 pièce chauffée	30	200 24	
	Truistart Jules	id	2 officiers, 1 pièce chauffée	10	70	
	Delilleux Lion Joseph	id	7 soldats, 1 pièce chauffée	74	112 24	
	de Culot Thérèse, Marie	id	4 soldats, 1 pièce chauffée	16	112 24	
	Hambark Alouarda	id	2 soldats, 3 soldats auxiliaires	8 5	112	
	Hambark Joseph	id	12 soldats, 1 pièce chauffée	24	192 24	
	Garbin Georges	id	2 soldats, 2 soldats auxiliaires	8 4	96	
	Freuchomme Gustave	id	8 soldats	16	112 24	
	Gilles Joseph	id	8 sous-officiers	40	320 24	
	Goethier Emile	id	8 soldats	16	112 24	
	de Pierpont Eva	id	28 soldats 8 chevaux	42 4	350 40	
	Pexard Alphonse	id	1 sous-officier, 1 sous-officier 11 chevaux, 11 chevaux 11 chevaux, 11 pièces chauffées 3 sous-officiers	5 5 3 15	40 40 72	

Une troisième catégorie d'absents : les habitants qui ont évacué en France. Ils rentrent progressivement mais certains ne reviendront plus, morts d'épuisement ou tués par les bombardements : Adèlina Pirmez, madame J. André, le jeune R. Mohimont, F. Despontin, Octave Demazy, sa fille Augusta (mariée à Louis Theise) et sa petite-fille Marie-Thérèse. Ces trois derniers tués le 20 mai à Vadancourt en France.

Une dernière catégorie d'absents : les travailleurs obligatoires déportés en Allemagne. Georges Bertrand déporté en mai 194 ne reviendra qu'en mai 1945.

Les Allemands réquisitionnent quasiment tout

Dès l'occupation, les Allemands publient des ordonnances sur les réquisitions. Elles concernent tout ce qui peut leur être utile : logement

avec ou sans nourriture, véhicules, machines, bâtiments, vivres, métaux, minerais etc. etc.

Cet extrait de l'ordonnance est très révélateur : " C'est donc dans l'intérêt des territoires occupés qu'on réquisitionnera tous les produits agricoles, vivres, matières premières, semi-produits et produits rares et que les autorités régleront leur consommation ou exploitation... "

Ainsi, tout ce qui peut aider la machine de guerre allemande est soustrait au pays et cela va de la réquisition des cuivres aux denrées alimentaires les plus élémentaires. Les bourgmestres qui veulent défendre leurs administrés ont fort à faire pour combattre le système. Jean de Moreau est de ceux-là. Dans certains cas, comme pour la livraison des cuivres, il est même à la pointe du combat ; mais, les habitants sont malgré cela contraints de les livrer.

Les aliments, les vêtements... tout est rationné

Les denrées alimentaires manquent... et les réquisitions n'arrangent pas les affaires. Pour assurer le calme et l'ordre de la population mécontente, les Allemands organisent le rationnement alimentaire. Avec ce système, ils espèrent ravitailler les gens le plus équitablement possible en fonction des possibilités d'approvisionnement.

Dans les villes, ce système génère d'interminables files d'attente. D'abord à la commune pour recevoir une carte de ravitaillement valable un an. Ensuite, grâce à cette carte, nouvelle file tous les trente jours pour retirer les timbres. Enfin, il faut encore faire la file pour acheter avec ces timbres les rations quotidiennes de produits de première nécessité.

Des affiches publient tous les trente jours les possibilités de ravitaillement. Les numéros des timbres correspondent à dix types de produits : 1. Pain ou farine ; 2. Succédanés de café ; 3. Graisses alimentaires ; 4. Féculents ; 5. Sel ; 6. Confiseries ; 7. Pommes de terre ; 8. Flocons d'avoine ; 9. Huile ; 10. Viande.

Les timbres donnent droit, selon ce qu'autorise la publication à une, deux, trois, cinq, dix ou

Comité de Ravitaillement et de Secours Civils de la Province de Namur

Ordonnance concernant la réquisition dans les territoires occupés des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg et de la France du 20 mai 1940

Les vivres, les matières premières et les semi-produits sont d'un intérêt vital pour la vie économique dans les territoires occupés. Un approvisionnement suffisant n'est pas assuré, vu le blocus ennemi, pour longtemps. Il faut économiser les provisions. Une exploitation économique et une distribution équitable doivent assurer le travail pour toutes les usines. C'est donc dans l'intérêt des territoires occupés qu'on réquisitionnera tous les produits agricoles, vivres, matières premières, semi-produits

et d'autres produits rares ou à peine suffisants et que les autorités régleront leur consommation ou exploitation. La réquisition ne supprime pas le droit de propriété. Cependant, le droit de disposition sera restreint. Une cession du droit de propriété à d'autres personnes ou maisons ne sera autorisée qu'au cas où l'intérêt du bien public l'exige.

A la suite des pleins pouvoirs qui m'ont été conférés par le Führer et Chef suprême de l'armée, je décrète donc ce qui suit :

Annexe au § 1 de l'ordonnance de réquisition

1. Produits agricoles, denrées et fourrages.

Céréales, mélanges de céréales, farines et produits de céréales, à l'exception de pain et de pâisseries.

Riz et produits de riz emmagasinables, amidon de riz et ses dérivés emmagasinables.

Légumes secs, mélanges de légumes secs et les produits de ceux-ci.

Semences et fruits oléagineux emmagasinables.

D'autres produits alimentaires (orges perles, gruaux, tapioca et produits de maïs, etc.).

Cacao brut, cacao en poudre, thé, café et ersatz de café.

Tous les fourrages courants de provenance animale et végétale, ainsi que leurs mélanges, sauf les quantités qui sont nécessaires à l'entreprise du producteur.

2. Fers et aciers

Minerais de fer, fer brut, produits laminés, toutes sortes de ferrailles, fer blanc.

3. Minerais et métaux d'alliage

Molybdène, wolfram, y compris leurs minerais, puis tous les autres minerais employés pour la fabrication des alliages de fer, ainsi que ces alliages mêmes.

Pommes de terre et tous les produits emmagasinables de pommes de terre, y compris la féculé de pommes de terre et ses dérivés.

Viandes et produits de viande (aussi sous forme de conserves) de bœufs et de veaux, de porcs, de moutons et de chèvres.

Produits du lait, huiles et graisses de toute sorte, à l'exception de lait frais et de fromage à la pie.

Sucre et confitures.

Légumes séchés, épices de toute sorte, oignons, froids secs, conserves de légumes et de viande.

Tous les acides gras.

Cire d'abeille, opokérite, colles fortes, gélatine.

9. Caoutchouc et latex

Caoutchouc brut.

Caoutchouc en plaques, chambres à air neuves pour automobiles, bandages pleins, pneus neufs pour automobiles, bandes caoutchoutées neuves et usagées pour imprimeries, draps caoutchoutés pour cardage.

10. Matières textiles

Laines et laines peignées, peignures et déchets.

Fil de mohaire, de cachemire, d'alpa-

RATIONNEMENT des denrées alimentaires

(Arrêté du 1^{er} août 1940)

ARTICLE 1. — A dater du 10 août 1940, les timbres de teinte orange sont périmés. Leur usage est interdit. Depuis cette date jusqu'au 8 septembre 1940 inclus, les timbres de teinte brune sont seuls valables.

ART. 2. — Afin de permettre aux ménages de continuer la fabrication de confitures, le timbre n° 6 donnera droit, pendant une nouvelle période de trente jours, courant à partir du 10 août 1940, à 900 grammes de sucre, soit au total 2 kgr. 700 gr. pour la dite période d'approvisionnement.

ART. 3. — Du 10 août au 8 septembre 1940, la ration journalière de viande (20 p. c. d'os compris) est de 90 grammes.

Elle reste fixée à 120 grammes pour la période du 1^{er} au 9 août 1940.

ART. 4. — A dater du 10 août 1940, le rationnement des denrées alimentaires est fixé suivant la nomenclature et les quantités reprises ci-après :

Numéro de timbre.	PRODUITS.	Nombre de rations par timbre.	Ration par jour.	Quantité par timbre.
1	AU CHOIX :			
	A. Pain de ménage composé d'une ou de plusieurs des farines déterminées ci-après	1	225 gr.	225 gr.
	B. Farine de froment blutée à 85 p. c. ; Farine de froment blutée 50 p. c. ; Farine de seigle blutée à 75 p. c. ; Farine d'épeautre blutée à 65 p. c. ; ou mélange de ces farines	1	170 gr.	170 gr.
	C. Pâtes alimentaires faites de farine de froment blutée à 85 p. c.	1	150 gr.	150 gr.

trente rations quotidiennes. Leur couleur, qui change tous les trente jours, détermine leur période de validité.

Le rationnement se situe en-dessous du minimum quotidien de calories nécessaires, il contient trop peu de protéines et de matières grasses et les produits ne sont pas toujours de bonne

qualité. De plus, les rations officielles n'ont jamais pu être couvertes. Pour le pain, la ration a cependant pratiquement toujours été de 225 grammes par jour mais, avec les succédanés qui sont ajoutés au froment, il est gris et dur.

En ville, la population doit souvent se contenter du rationnement, ce qui provoque inévitablement des problèmes de santé publique. Ceux qui en ont les moyens achètent bien sûr au marché noir... qui fait les beaux jours des profiteurs. À la campagne, les gens ont moins de soucis grâce à l'élevage et à la culture. On a donc bien de la chance d'habiter dans un village comme Wierde. On a du froment qu'on peut faire moudre au moulin de Goyet ... le pain blanc qu'on en fait est très envié. Les jeunes du village qui vont à l'école en ville font ainsi souvent le bonheur de leurs camarades en échangeant leurs tartines de pain blanc contre leurs amères tranches de pain gris. Cela dit, le village est soumis comme ailleurs aux réquisitions.

Les denrées alimentaires ne sont pas les seules à être rationnées ; des tickets de ravitaillement



— Pour manger il vous manque des dents.
— Non !... C'est surtout des timbres !

sont aussi émis pour les vêtements, le charbon, le savon, etc., mais en quantité insuffisante pour répondre aux besoins. La population doit donc souvent se débrouiller avec les moyens du bord. Partout on s'ingénie à tout récupérer, les vêtements troués sont raccommodés, les parties intactes des tissus usés sont récupérées et cousues pour faire de nouveaux habits, le bois est utilisé pour remplacer les semelles usées des souliers, ou alors on fabrique des sabots. Au village, la laine des moutons est filée pour le tricot et les peaux de lapins sont tannées et confectionnées en manteaux.

cause rexiste, le commandant Barbasson accepte de former un comité avec d'anciens combattants pour prendre les choses en main. À Wierde, la présidence est assurée par le bourgmestre et le secrétariat par l'instituteur Richard Wagner. Le secours d'hiver, c'est pour beaucoup de gens la soupe populaire, du charbon, du pain, des vêtements, des interventions pour les médicaments, l'aide aux œuvres et aux prisonniers...

La suite, je vous la raconterai dans le prochain numéro.

José Bette

Le secours d'hiver

Sans travail et sans ressources, certains sont dans le dénuement le plus total. Pour les aider une organisation de bienfaisance se met en place sous la dénomination imposée de "Secours d'hiver", mais elle est fortement critiquée par la presse et la radio clandestine parce qu'elle donne trop bonne conscience aux Allemands. À Namur, pour éviter que cette organisation serve la

DANS LE PROCHAIN ARTICLE, IL SERA QUESTION DE LA RESISTANCE, DES ARRESTATIONS, DES DEPORTATIONS ET DE LA LIBERATION. À CETTE OCCASION, DES FAITS ET DES DOCUMENTS INEDITS SUR LA RESISTANCE LOCALE VOUS SERONT PRESENTES. SI VOUS AVEZ DES PHOTOS OU DES TMOIGNAGES A PARTAGER, N'HESITEZ PAS A CONTACTER LA REDACTION.

PROVINCE
DE
Namur
ARRONDISSEMENT
DE
Namur
COMMUNE
DE
Wierde

Le 28-12-1941

Ordre de Réquisition

En vertu du pouvoir de réquisition, conféré au Groupement général « Cheptel, Viande et Sous-Produits » par arrêté du Secrétaire général du Ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement, en date du 25 février 1941, il est réquisitionné pour le marché de Wierde

chez M. Severais Arthur, à Wierde

1. bovidé(s) d'au moins 400 kgs poids sur pied par bête.

2. porc(s) d'au moins _____ kgs poids sur pied par bête.

3. mouton(s) d'au moins _____ kgs poids sur pied par bête.

4. veau(x) d'au moins _____ kgs poids sur pied par bête.

5. chèvre(s) d'au moins _____ kgs poids sur pied par bête.

Cette (ces) bête(s) doit (doivent) être tenue(s) à la disposition du délégué au marché du susdit Groupement général _____ et livrée(s) au marché de Wierde ou en gare de _____ le 29-12-1941, de 8 à 17 heures.

J'attire votre attention spéciale sur le fait, qu'au cas où vous vous opposeriez à cet ordre, sans préjudice des peines prévues auxquelles vous vous exposez, la (ies) bête(s) réquisitionnée(s) sera (seront) confisquée(s) sans indemnité.



Le Bourgmestre,
Colony



Exemples de carte de ravitaillement et de timbres. Merci à Pierre Dispaux qui a conservé ces souvenirs de jeunesse (il avait treize ans en 40)

LE TEMPS DES BOUGMESTRES (suite 11)

De 1944 à 1958 ERNEST PIRMEZ

Enfant de chœur de l'abbé Gennotte

Né le 7 juin 1898, Ernest Pirmez est le deuxième enfant de Jean Baptiste Pirmez et Augustine Hastir ; les quatre autres enfants sont des filles : Joséphine (son aînée de deux ans, curieusement baptisée Augustine dans les registres communaux), Anna, Adolphine et Ernestine.

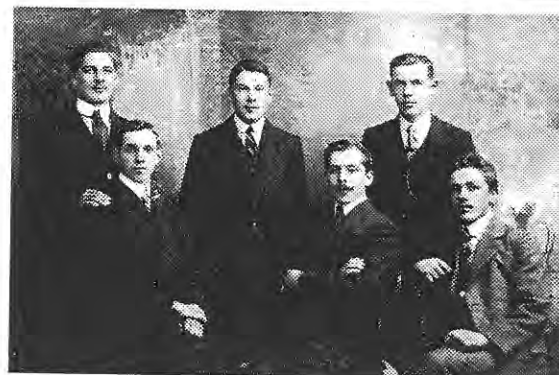
Petite parenthèse. Les voisins de Jean Pirmez dans le registre de la population de l'époque ont été encore plus prolifiques... Servais Pirmez, avec Julie Oger, aux Comognes, a eu huit enfants et Victor Pirmez, avec Florentine Radu, à la rue du Perseau, en a eu dix... Sans allocations familiales !...



Ernest Pirmez à dix-huit ans dans le décor classique des studios des photographes de l'époque.

Le petit Ernest a sûrement été enfant de chœur de l'abbé Gennotte. Rappelez-vous, c'est le curé qui nous a laissé deux grands souvenirs : un parc et des congrégations : émule de Le Nôtre, il a créé un mini-Versailles autour du presbytère ; passionnément pieux, il a créé six associations de laïques, les confréries. Il note dans son journal : " Les enfants des écoles primaire et gardienne, accompagnés de leurs institutrices, personnes bien dévouées, bien respectables et zélatrices de l'œuvre font leur visite au Très Saint Sacrement tous les jours de la semaine, à onze heures, en sortant de l'école... ". C'était pour l'œuvre de la Visite Quotidienne au Très Saint sacrement de l'Autel et Ernest Pirmez était l'un de ces pieux petits adorateurs... Cette enfance dans une famille rigoureusement pratiquante, sous le contrôle d'un curé exigeant en a fait un adulte fervent, inébranlablement fidèle à sa foi... Qui, par exemple, respectait le carême dans toutes ses rigueurs !

Après avoir usé ses premières culottes sur les bancs de l'école des filles sous la férule de Sœur Adélaïde puis de Mademoiselle Jadin, il étrenne en 1908 la toute nouvelle école des garçons et son nouvel instituteur, Monsieur Reuliaux. Élève studieux, il prolonge ces études à l'institut Saint-Aubain où il n'a probablement achevé que l'école moyenne, comme on disait à l'époque. Mais c'était déjà un beau diplôme !



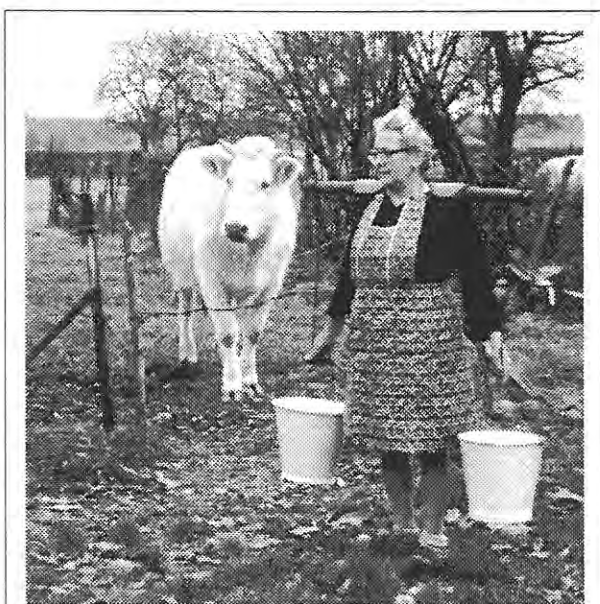
Les copains du jeune Ernest Pirmez. De gauche à droite : Cyrille Hastir, Ernest Pirmez, Célestin Massin, Octave Hastir, Noël Dispaux, Joseph Oger.

Le 26 novembre 1916 il fait hélas partie des quatre-vingt-six hommes (de dix-sept à cinquante-cinq ans) de la commune déportés par les Allemands dans un camp de travail à Kassel. Son martyre ne dure heureusement que quelques mois puisqu'il est rapatrié le 2 mars 1917.

Jardinier au château Marquet

Comme beaucoup de leurs contemporains du village les parents d'Ernest Pirmez étaient des fermiers assez modestes (rue du Perseau, l'actuel No 45) ; quelques vaches, quelques hectares leur suffisaient pour assurer la subsistance de toute la famille. Une famille qui est restée singulièrement unie : les quatre filles en effet ne se sont jamais mariées et ont cohabité toute leur vie dans la ferme paternelle. Avec leurs parents jusqu'à leur mort (la mère en 1937, le père en 1943) et leur frère jusqu'à son mariage. Parce que Ernest, à cinquante ans, s'est décidé à faire exception !

On ne sait pas s'il était amoureux depuis des années de la nièce du curé (ses contemporains ne se souviennent d'aucun signe extérieur de passion...) mais de toute façon le curé aurait obstinément refusé de bénir un mariage qui aurait privé le presbytère d'une gouvernante fort économique. Et d'autre part, Joséphine, Anna et les autres voyaient d'un très mauvais œil le transfert de leur frère dans une autre équipe féminine. Il a fallu attendre la mort du père, puis celle du curé, pour qu'Ernest puisse enfin épou-



Ernestine Pirmez.



La famille... De gauche à droite : Adolphine, Ernest, Joséphine, Augustine (la mère), Anna, Ernestine est absente...; la petite fille à l'avant-plan c'est Ernestine Lelaboureur.

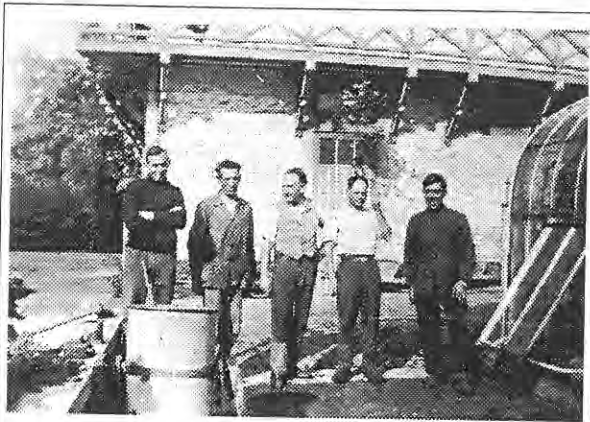
ser Augusta, le jour de la fête des Saints-Innocents (l'ont-ils fait exprès ?) de l'an de grâce 1948.

Augusta Hougardy, née à Dausoulx dans une famille fort nombreuse (on parle de treize enfants...) n'était encore qu'une adolescente quand elle est entrée "en service" chez son oncle, à la cure de Serinchamps. En 1930, quand le jovial abbé Hougardy est venu à la cure d'Andoy remplacer l'austère abbé Gillard, Augusta venait d'avoir vingt et un ans. Plus tard, elle était si bien intégrée au presbytère qu'un jour, s'assimilant à son patron, il lui est arrivé de répondre à un fidèle : " Non ! Nous ne confesserons pas aujourd'hui ".

Le mariage tardif n'a pas engendré de descendance.

Bien que son diplôme lui eût permis d'accéder à un emploi dit intellectuel dans une des nombreuses administrations de la ville Ernest Pirmez a préféré continuer à travailler la terre et, tout en continuant à donner un coup de main dans la ferme paternelle, il est devenu jardinier. Et chaque matin, il descendait à vélo dans la vallée pour entretenir le parc et le jardin de Monsieur Marquet. Remarquons en passant que c'est dans ce parc, dit du château Marquet, que les artilleurs du fort d'Andoy ont établi le cantonnement de l'équipe de repos !...

Ce Monsieur Marquet était une des grosses fortunes du Namur d'avant-guerre ; propriétaire du casino de Namur, actionnaire important de celui de Monte-Carlo, il menait, dans ce beau châ-



Les cinq jardiniers du château Marquet devant la serre ; Ernest Pirmez est le premier à gauche ; à côté de lui, Théodule Gérard.

teau en bord de Meuse, un train de vie luxueux. Un château où le personnel était fort nombreux...

Un souvenir d'enfance de Marcel Bertrand marque la singularité de cette opulence : " Chaque matin, le chauffeur de Monsieur Marquet allait, dans sa somptueuse limousine, acheter UNE banane fraîche...pour le petit... chez Bertha Sana, au coin de la rue Van Opré ". Une épicerie que le petit Marcel connaissait bien : il y vendait les champignons qu'il ramassait dans les prairies d'Andoy.

Monsieur Marquet a disparu pendant la guerre ; le château a été repris par le nouveau propriétaire du casino puis abandonné ; aujourd'hui, le

parc est envahi par des taillis sauvages et le bâtiment, encore très beau, commence à se détériorer. Il est peut-être utile de signaler que ce château se trouve à l'angle de la route d'Erpentval et de la chaussée de Liège, à deux pas de l'accès au pont de Beez.

Après la guerre, Ernest Pirmez a retrouvé un emploi de jardinier au couvent des sœurs de la Charité de Namur (celles de la clinique Sainte-Elisabeth). Après avoir vécu avec Augusta pendant quelques années dans une annexe du château d'Andoy (où Augusta avait trouvé refuge après la mort de son oncle) il a fait bâtir une maison sur sa part d'héritage, à portée de voix de la rancune de ses sœurs qui ne lui ont jamais pardonné sa " trahison ".



L'intérim de 1944 à 1946

Rappelons d'abord qu'Ernest Pirmez est entré en politique aux élections de 1938. Élu sur la liste catholique, il a été le premier échevin de Jean de Moreau à partir d'avril 1939 et, à ce titre, a eu plusieurs fois l'occasion de présider le conseil communal en l'absence du bourgmestre titulaire, absent pour cause de journalisme. Quand Jean de Moreau a été déporté, le 1^{er} août 1944, il a assuré l'intérim de la fonction jus-



Le château Marquet commence à se détériorer...



L'état actuel des serres du château Marquet devant lesquelles Ernest Pirmez posait avant la guerre.

qu'aux élections de 1946. Rappelons aussi que les conseils communaux étaient suspendus par les Allemands depuis avril 41 et que la gestion était assurée par le seul conseil échevinal. Le premier compte rendu de conseil communal d'après la guerre est daté du 26 novembre 1944. Pour officialiser cet intérim le commissaire d'arrondissement a exigé une sorte de certificat de bonne conduite. Pour Ernest Pirmez et Joseph Bertrand, proposés respectivement pour les mandats provisoires de bourgmestre et d'échevin, sa note du 6 juin 1945 demande quatre documents : un extrait du casier judiciaire, un bulletin de renseignement comportant nom, prénoms, état civil, profession, couleur politique, date de première installation, une déclaration stipulant que l'intéressé ne se trouve dans aucun cas d'exclusion, de suspension ou d'incapacité prévus par le code électoral, et surtout un certificat de civisme !

Ces conditions étant remplies, les conseils sont remis en place.

Le 2 décembre 1945 Fernand Fiévet, conseiller, démissionne et est remplacé par Antoine Sandron (cultivateur, Wierde, 1886). Jean de Moreau est remplacé par Désiré Damen (pensionné, Wierde, 1887).

Les élections de 1946

Pour les élections du 24 novembre 1946 il y a quatre cent cinquante-six électeurs (417 votants et 407 votes valables). Deux listes se présentent. La liste No 1, dite " Intérêts communaux " comprend : Georges Martin, Léon Detilleux, Arthur Thiry, Alphonse Basieux, Jules Fondaire, Emile Van Put et Théophile Wustemberghs. La liste No 2 dite " Intérêts communaux du bourgmestre sortant " comprend : Ernest Pirmez, Séverin Peeters, Georges Servais, Désiré Damen, Marcel Bertrand, Joseph Dechamps et Joseph Guillaume. La première obtient trois élus, la seconde, quatre.

Le nouveau conseil est installé le 23 janvier 1947. Bourgmestre : Ernest Pirmez (cultivateur, Andoy, 1898) ; échevins : Marcel Bertrand (cultivateur, Andoy, 1920) et Arthur Thiry (magasinier, Wierde, 1904) ; conseillers : Joseph Guillaume (mineur terre plastique, Andoy,

1905), Georges Martin (menuisier, Wierde, 1913), Georges Servais (ingénieur en minoterie, Andoy, 1891), Léon Joseph Detilleux (électricien, Wierde, 1901). Traditionnellement, le premier échevin s'occupait des écoles, le deuxième, des travaux.

Tous les élus sont nouveaux en politique à l'exception d'Ernest Pirmez et de Léon Detilleux (élu en 1932). Georges Servais (qui habitait au château de la Perche) bien qu'il ait obtenu le plus grand nombre de voix n'a guère fonctionné comme conseiller ; il a eu des ennuis avec la justice pour des problèmes financiers et a été officiellement remplacé en décembre 1947 par le premier suppléant de sa liste, Séverin Peeters (précédemment renseigné comme journalier il est devenu fermier sur la liste des électeurs de 1948, Wierde, 1885).

Il n'y a pas eu d'autre changement pendant les six ans de ce mandat.

Les élections de 1952

Les élections communales du 13 octobre 1952 ne sont pas organisées à Wierde parce que le conseil sortant est reconduit sans opposition. La raison de cette absence d'opposition est simple : " On ne change pas l'attelage au milieu du gué " ! Le gué, cette année-là, à Wierde, c'est l'énorme chantier de la rue Grande. Et les opposants éventuels préfèrent laisser l'équipe en place (mais surtout Marcel Bertrand, l'échevin le plus accessible sur place pendant les heures ouvrables) continuer à patauger dans les problèmes pour achever l'ouvrage. C'est ce que l'on appelle maintenant de la réalpolitik.

Le conseil reste donc pour six nouvelles années (jusqu'en 1958) celui de 1947 ! À l'exception cependant de Joseph Guillaume qui se désiste au profit de Jules Gillard (ouvrier aux Chemins de Fer, Andoy, 1892).

Ernest Pirmez, handicapé par un accident vasculaire, a terminé son mandat dans un fauteuil roulant.

G. Donnet

Quelques souvenirs funéraires comme on en faisait à l'époque

Ces souvenirs mettent en évidence la forte imprégnation religieuse de la société à l'époque d'Ernest Pirmez.

Cyrille Hastir a été secrétaire communal de 1922 à 1953. Malade, il a été remplacé cette année-là par Albert Pineux.

Remarquez que Augustine Hastir (la mère d'Ernest Pirmez) était membre du Tiers Ordre de Saint François, une congrégation installée à Andoy par l'abbé Gennotte au début du siècle.

L'abbé Hougardy a été curé d'Andoy de 1930 à 1948 et l'abbé Parmentier de 1948 à 1959.



PRIEZ POUR LE REPOS DE L'ÂME
DE

Monsieur Cyrille HASTIR
époux de Bertha MAHIEUX

*né à Andoy le 7 mai 1899 et pieusement
décédé le 30 décembre 1955, administré de
tous les Sacrements de Notre Mère la
Sainte Eglise et réconforté de
la Bénédiction apostolique.*



« Bénie soit la mort en qui toute demande
du Pater est comblée. » (CLAUDEL)

À LA SAINTE MEMOIRE
de Monsieur l'Abbé

Fortuné PARMENTIER

Combattant 1914-18

Appelé par Dieu le soir
du 11 décembre 1962
à l'âge de 72 ans.



SOUVENIR PIEUX

Priez pour le repos de l'âme de

Madame Jean PIRMEZ

Née Augustine HASTIR

Membre du Tiers-Ordre de Saint-François

*Née à Andoy le 27 Juillet 1867, y décédée
le 15 Mars 1957, munie des Secours de la
Religion.*

Le Seigneur ne lui a pas épargné la souffrance qui purifie, ni la patience qui achève la perfection c'est d'elle que l'on peut dire. « Heureux celui qui souffre patiemment les afflictions car après avoir été éprouvé il recevra la couronne de vie que Dieu a promise à ceux qui l'aiment. »

J'ai compté des mois pénibles et des nuits bien tristes, mais j'ai cherché Dieu au jour de mon affliction, j'ai tendu les mains vers Lui et je n'ai pas été trompée. (JOB.)

Marie est notre vie dans ce lieu d'exil, elle devient notre douceur à l'heure du trépas, en nous donnant la mort douce et heureuse.

(St ALPHONSE.)

Marie fut son espoir pendant la vie et sa consolation à l'heure de la mort. (St. ALPHONSE.)

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel
(7 ans et 7 quar.)

Notre-Dame du Rosaire, Saint-François priez pour elle.

IMPRIMERIE G. DUPIERREUX-DINANT, NAMUR.

À la pieuse mémoire de
Monsieur

L'ABBÉ JOSEPH HOUGARDY

RÉVÉREND CURÉ D'ANDOY

Ordonné prêtre à Namur le 21 décembre 1907,
pieusement décédé à Andoy le 15 mars 1948, à
l'âge de 65 ans, administré des Sacrements de
Notre Mère la Sainte Eglise.

Sa piété vraiment sacerdotale, son zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, sa simplicité, sa bonté, sa charité lui ont gagné l'estime et l'affection de tous ceux qui l'ont connu. Sa longue maladie supportée avec une résignation admirable à la volonté de Dieu, le prépara à la mort précieuse des justes.

Il vit approcher le terme de cette existence périssable avec ce calme qui est la grâce la plus précieuse pour le mourant et la plus grande consolation pour ceux qui survivent.

(St Augustin)

J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé ma course, j'ai été le gardien de la foi. (2 Tim. IV)

Heureux celui qui vit et meurt sous la protection de Marie. (St Alph. de Liguori)

Gardez le souvenir de ceux qui vous ont gouverné et qui vous ont enseigné la parole de Dieu.

Miséricordieux Jésus! donnez-lui le repos éternel.
(7 ans et 7 quarant.)

Doux cœur de Marie, soyez mon salut. (300.)

La première messe de Jean Oger



Jean Oger, récemment ordonné, fils de Pierre Oger (mineur terre plastique) et Marie (Elisa sur la liste de sélecteurs) Badoux, habitant au Pré du Poste, au sortir de sa première messe. Ernest Pirmez, de dos, prononce l'allocution de circonstance. Les six prêtres à l'avant plan, de gauche à droite : l'abbé Parmentier (curé d'Andoy), le jeune abbé Deville (qui a eu le même accueil deux ans auparavant), l'abbé Laventurier (curé de Wierde), le jeune abbé Oger, le Père Pirmez (un cousin missionnaire), et l'abbé Delvaux (le frère d'Albert Delvaux). Remarquez les petites filles habillées de blanc et couronnées de fleurs et les petits garçons endimanchés, enrubannés de tricolore, portant un bouquet de fleurs et un petit drapeau aux couleurs nationales.



Le jeune abbé Oger et ses parents devant le bureau offert par le village. Il a été envoyé comme vicaire à Soulme puis a fait l'essentiel de sa carrière ecclésiastique comme curé de Mozet.

L'enterrement d'Ernest Pirmez



L'enterrement d'Ernest Pirmez, fin février 1966.

À cette époque le curé, vêtu de l'ample chape noire de circonstance, conduisait encore le défunt de son domicile à l'église... Les quatre hommes au second plan sont Camille Godefroid, Joseph Grâce (porte-drapeau), Fernand Dahin et l'adjutant Lambotte.



L'enterrement d'Ernest Pirmez. Une photo de l'intérieur de l'église d'Andoy avant sa modernisation (qui se fera en 1974). Remarquez que l'autel fait déjà face aux fidèles mais que l'ancien autel et la chaire de vérité sont toujours en place.

Ernest Pirmez a été déporté en Allemagne de novembre 1916 à mars 1917. Sa sœur Joséphine et ses parents lui écrivaient très fréquemment. Il n'est pas indiscret de publier quelques extraits de ces lettres qui témoignent simplement de leur affection et d'un sentiment chrétien particulièrement profond... " ...Ernestine (elle n'a que huit ans) a beaucoup de courage ; ainsi elle se lève tous les jours pour aller à la Sainte communion et à la messe avec nous, pourtant il fait très froid... ". Les lettres de la mère et du père insistent longuement sur les prières incessantes de la famille pour l'exilé...

Enfin, Ernest il est temps que je termine car il est déjà 9h^{1/2} papa et les petites sont déjà couchées nous ne sommes plus que nous deux Joséphine et j'ai voulu parler une fois moi-même avec vous. Bonsoir Ernest, nous allons coucher. Votre maman

le 9 janvier Augustine

Ce n'ignore pas Ernest que ce n'est qu'une prière continue elle ici pour toi et tous les jours nous allons à la St. Communion nous 5 toutes pour toi.

Andoy le 10 Janvier 1917 au matin.

Prenez bien soin de la petite image de la St. Famille qui est jointe à cette lettre recouvrez souvent si elle.

Cher frère
Andoy le 9 février samedi au matin
Je crois te faire plaisir en t'écrivant encore cette petite carte, nous t'avons envoyé une lettre le 31 Janv. te racontant le vol dont notre école avait souffert et nous y joignons un petit calendrier de poche, j'espère que tu l'auras reçue
Maman est allée si Maman comme tous les samedis avec le fromage et les oeufs, pour conduire le fumier avec Arthur sort. et son cheval et papa dit que la terre avec les hommes de la terre sera toute fumée et de la gelée habille toi toujours de la laine nous avons reçu il y a quelques temps, comme je te l'ai déjà écrit ~~une~~ requête que nous avons envoyée au commandant avec quelques noms que tu nous ne comprenions pas et que Oscar est venu nous traduire il a dit que c'était très bon pour toi et bien nous avons encore reçu une carte avec des mots que nous ne pouvions en aucun comprendre, il est encore venu nous traduire et a dit que nous ne saurions avoir de meilleure réponse à une requête que nous avions encore envoyée à Maman comme je te l'ai aussi déjà écrit mais seulement tout marche très bien, très lentement Maman a été auprès d'un homme très influent, très catholique, et il lui a dit que son fils reviendrait comme catholique eux qu'il ne demandait pas cette assurance ce à tous mais à maman il lui a dit que tu reviendrais seulement il faut encore attendre un peu et beaucoup plus vite comme il a dit à maman, sois donc patient, aye espoir, courage et confiance et comme nous parlons aux prières beaucoup.

dur, le froid se fait sentir et la gelée est déjà bien bas, j'aime à croire que vous vous garantissez le mieux que vous pouvez pour le froid, n'épargne rien, mets vos chemises vos jerses vos habits et votre four-dessus, habillez vous chaudement, Prenez tous les jours courage et patience un jour viendra nous tous redoublons beaucoup pour toi tu le sais nous ne cessons pas de prier, aye aussi confiance en St. Antoine et invoquez-le.
Ex: Jean Pirmez cultu a peu
Andoy. P. de Maman Belgique

Postkarte



Monsieur Ernest Pirmez
1^{er} compagnie belge n° 236
Camp des prisonniers belges
Baraque D Camp de Cassel
Allemagne

L'APRES-GUERRE, DES ANNEES ENCORE DIFFICILES

*Ils sont foutus... On ne les verra plus
Les Fridolins... Sont r'tournés à Berlin...*

(Qui se souvient encore de cette chansonnette ?)

L'immense explosion de joie et de bonheur qui fête la liberté retrouvée en septembre 44 est à la mesure des douleurs du long et pénible chemin de croix que fut l'occupation allemande... Mais les plaies sont profondes, l'avenir reste incertain et les problèmes innombrables !

Ernest Pirmez et ses adjoints ont alors à gérer une situation difficile sous une avalanche d'ordres, de directives, de circulaires, de règlements... produits par les nombreuses administrations civiles et militaires qui se remettent en route pour réorganiser le chaos.

Cela commence par une proclamation vigoureuse du premier ministre, Monsieur Pierlot ; c'est un beau texte, peu connu, dont il me semble important de reproduire ici quelques extraits significatifs.

" Mes chers compatriotes,

Voici le jour que vous avez si longtemps espéré : la Belgique, avec la liberté, va être rendue aux Belges : les Armées Alliées ont franchi la frontière. En votre nom, je souhaite la bienvenue aux glorieux soldats qui viennent rendre l'indépendance à notre pays. Ils y seront accueillis avec reconnaissance. Aux côtés de nos alliés, des Forces de l'Air, de Terre et de Mer participent à la bataille décisive pour l'indépendance de notre pays. Bientôt, elles donneront la main aux combattants du front intérieur et à tous ceux qui, bravant les rigueurs inhumaines de l'occupant, ont contribué à user et à détruire sa puissance...

...Le commandant en chef des armées Alliées...exerce l'autorité suprême dans la mesure requise par les nécessités militaires...

...Le Gouvernement va s'attacher à faire disparaître toute trace de l'occupation ennemie et des abus qui en ont été la conséquence... Les traîtres et les collaborateurs seront châtiés. La répression sera rapide et sans faiblesse. C'est aux autorités judiciaires, et à elles seules, qu'il appartient de juger et de punir. Aucun acte de vengeance individuelle ou collective ne sera toléré.

Le ravitaillement en vivres, vêtements, médicaments et autres choses de première nécessité fera l'objet des soins immédiats du gouvernement. Il faudra toutefois concilier les exigences primordiales de l'approvisionnement des armées avec les besoins de la population civile. Vous comprendrez que, pendant la première phase des opérations militaires, il soit impossible...de remplacer la réglementation que vous subissez depuis des années... Tous se soumettront de bon cœur aux obligations qui leur sont imposées dans un but d'intérêt général... La solidarité nationale s'oppose donc dès ce jour au " marché noir " qui, ne profitant désormais qu'à des privilégiés, serait maintenant sans excuse.

BELGES ! Avec l'indépendance retrouvée, vos malheurs vont prendre fin... Vous avez supporté des épreuves inouïes avec une dignité et une fermeté qui ont fait l'admiration des nations amies... Un dernier effort vous est demandé : que le calme règne dans le pays...

Les épreuves partagées en commun ont rapproché les cœurs. Les Belges vont s'unir dans une Belgique qu'ils feront plus grande, plus forte et plus fraternelle !

Le premier ministre, H. Pierlot. Début septembre 1944 "

Dans la foulée, le commissaire d'arrondissement, H. Lambert, reprend lui aussi, énergiquement, les rênes de son administration: "...Après avoir été éloigné de mes fonctions pendant plus de quatre ans il m'est particulièrement agréable de reprendre le contact avec vous... Au moment où nous recouvrons avec fierté nos libertés constitutionnelles, nous n'obéissons plus qu'à une seule pensée, qui résume tous nos vœux et qui est en même temps une prière : que vivent à tout jamais la Belgique et son Roi... Pour ce qui est de la marche de nos institutions communales nous reprenons comme point de départ la situation au 10 mai 1940... Pour ce qui est de certains services nés des circonstances exceptionnelles de la guerre, ils sont appelés, pour éviter tout désarroi, à continuer... Ainsi notamment en matière de ravitaillement et de transport...".

Le rationnement est le seul moyen d'éviter le gaspillage et le fraude

Le gouverneur de la Province insiste à son tour sur le fait que la réglementation en vigueur pendant la guerre reste d'application jusqu'à nouvel ordre. Extrait de sa note aux bourgmestres du 11 septembre 1944 : "...Je crois devoir insister sur le respect intégral de la proclamation de Monsieur le Premier Ministre Pierlot... je vous prie en conséquence de mettre tout en œuvre pour que les approvisionnements en produits comestibles soient acheminés comme par le passé vers les organismes chargés de la centralisation et de la distribution.

J'insiste tout particulièrement sur les expéditions de céréales panifiables des cultivateurs vers les moulins industriels, sur l'acheminement du lait et du beurre vers les villes qui en sont dépourvues, sur l'acheminement du bétail vers les marchés habituels.

En attendant de nouvelles dispositions, il va de soi que l'approvisionnement des consommateurs doit continuer à se faire au moyen du rationnement.

C'est le seul moyen d'éviter le gaspillage et la fraude.

Soyez persuadé qu'en m'apportant votre concours, vous éviterez à nos populations une disette fatale, pouvant engendrer des troubles dans la province".

Quelques jours plus tard, ce gouverneur demande que le battage des céréales panifiables reprenne à un rythme accéléré... " Il y va du ravitaillement de la population dans les prochaines semaines... et que les plus grandes quantités de céréales soient livrées sans retard... Il vous appartient d'user de votre droit de réquisition et je compte sur votre concours entier et immédiat dans cette tâche patriotique...".

Une Direction provinciale du ravitaillement et du rationnement est chargée de la mise en œuvre de cette politique ; au niveau communal on nomme un commis de ravitaillement. Cette fonction est d'abord assurée par Cyrille Hastir (le secrétaire), reprise en mai 1946 par Joseph Lelaboureur puis en août 1947 par Octave Hastir. Cette fonction a pris fin le 30 novembre 1948.

Ernest Pirmez répond aux sommations du gouverneur par un rapport sur la situation de la commune pendant la période de libération du 3 au 13 septembre 44. Ce rapport, daté du 23 septembre, expose les mesures prises spontanément par la commune : " - 1. Avoir vendu le froment destiné à remplacer la farine manquante, au prix légal, pour les vingt derniers timbres de la période de ravitaillement. - 2. Avoir permis la vente de beurre directement du producteur au consommateur, au prix officiel, contre les timbres numéro quatre. - 3. Avoir fait abattre trois bêtes, pour distribuer contre timbres, au prix officiel ; à savoir : une vache de cinq cent cinquante kilos (poids vivant) appartenant à Armand Ligot, un veau de cent dix kilos (Veuve Tamsyn-Servais), un veau de cent quarante kilos (Théodule Gérard). La population de la commune était fortement augmentée en raison de l'évacuation partielle de la ville de Namur et de Jambes".

Un nouveau rapport, daté du 3 octobre 1944, confirme le précédent en y ajoutant quelques

Commune de WIERDE.

Province de Namur.

RAPPORT
sur la situation communale au point de vue ravitaillement de la population.

La situation de notre commune se présente comme
Nom de la commune : WIERDE.
Classification : agricole
Nombre d'habitants : 719
Superficie emblavée en 1943 : 350 Ha
Nom et prénoms du bourgmestre : PIRMEZ Ernest, échevin ff.ons,
Nom et prénom du délégué : MASTR Cyrille, secrétaire communal

Le ravitaillement communal a été assuré en viande, froment et beurre depuis la période de libération par l'initiative communale, en établissant des distributions de ces matières alimentaires puisées dans la commune jusqu'à la 54^e période.

La vente de ces produits s'est faite sous la forme légale, c'est à dire au prix imposé et contre timbres.

Les quantités distribuées ont dépassé la normale attendu que la population s'était accrue au cours des derniers mois d'occupation d'une grande quantité de réfugiés des communes de Jambes, Namur et ailleurs.

Les fournitures de céréales se contentent autant que peut se faire, et suivant les disponibilités des cultivateurs; le battage des céréales pourrait être plus poussé par les entrepreneurs de battage qui manquent de matières telles que : charbon, fils de fer etc.

Les fournitures de beurre ont repris leur cours, mais il serait plus indiqué de faire enlever spontanément les beurres fournis par des organismes ou négociants agréés que de courir le risque de le voir enlever par des personnes agissant sous les signes et drapeaux de l'armée de résistance et même sous la menace d'armes.

A cette occasion, je signale les cas de plusieurs actes de mauvais gré commis par des gens de l'armée de résistance, ou en portant du moins l'uniforme, lesquels n'hésitent pas à se rendre chez les fermiers notamment en exigeant toute espèce de marchandise.

Les fournitures de bétail ont aussi repris leur cours, mais il est impossible de couvrir le contingent imposé actuellement, attendu que les taxations nouvelles ne sont pas de nature à suivre à ce rythme, et moins encore à regagner le retard de fourniture.

Wierde, le 3 octobre 1944.

Le Bourgmestre ff.ons,



observations et informations intéressantes. En voici la copie.

Pour chaque période de ravitaillement (environ un mois) la commune recevait de grandes affiches pour exposer à la population les modalités du rationnement; ces périodes définissaient la durée de validité des timbres et étaient numérotées; ainsi, par exemple, mai 1948 correspondait à la 98^{ème} période de rationnement, ce qui montrait bien que l'on prolongeait un système qui avait pris cours au début de l'occupation.

À titre d'exemple, nous vous proposons une reproduction de l'affiche de mai 1945; l'affiche est quatre fois plus grande que la réduction présentée!

C'est un document fort intéressant qui donne une bonne idée de ce qu'était le rationnement après la guerre. Si un pain de douze cents grammes coûtait quatre francs dix, un kilo de beurre quarante-six francs et un kilo de rôti trente-quatre,

il faut savoir que le salaire annuel du secrétaire communal, du garde-champêtre et du cantonnier était d'environ vingt mille francs. Voilà qui vous permettra de comparer les niveaux de vie d'alors avec ceux d'aujourd'hui.

Deux litres de lait par vache et par jour

Le premier ministre avait espéré l'union des Belges pour une Belgique plus forte, plus grande et surtout plus fraternelle. Tout le monde n'a pas bien compris le message, la solidarité ne fonctionne pas vraiment bien... À un point tel que, le 26 octobre, le ministre du ravitaillement qui n'est manifestement pas content, adresse aux bourgmestres une circulaire comminatoire pour redresser la situation. Il s'agit de la fourniture de produits laitiers. "Même si, pour des raisons particulières, la réglementation établie ne

Ministère du Ravitaillement

RATIONNEMENT DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Arrêté du 13 mai 1945
(Monteur des 14-15 mai 1945)

ARTICLE 1. — Du 16 mai au 14 juin 1945, la distribution des denrées alimentaires rationnées est fixée, suivant le tableau ci-dessous, contre remise des timbres portant la date du 16-5-1945 :

Timbre valable	PRODUITS	Ration journalière	Total de l'approvisionnement pendant 30 jours	Quantité par timbre	Nombre de timbres par période	Prix de vente au consommateur		Timbre valable	PRODUITS	Ration journalière	Total de l'approvisionnement pendant 30 jours	Quantité par timbre	Nombre de timbres par période	Prix de vente au consommateur	
						Poids.	Fr.							Poids.	Fr.
1	AU CHOIX : A) Pain B) Farine C) Pâtes alimentaires D) Biscottes et biscuits faits de farine de froment blutée à 75 p. c. E) Aliments de régime (la teneur de ces produits en farine de froment blutée à 75 p. c. ne peut dépasser 80 p. c.) F) Pâtisserie G) Féculents : tapioca, fécula de pommes de terre, dérivés d'avoine et d'orge, etc.	400 g 295 g 200 g 125 g 125 g 250 g 250 g	12 kg 8 kg 850 6 kg 3 kg 750 3 kg 750 7 kg 500 7 kg 500	400 g 295 g 200 g 125 g 125 g 250 g 250 g	30	1,200 g : 4.10 1 kg : 3.00 (1) 1 kg : 9.20 (1)	3.60 (2) 4.80 (3) 2.50 (4)	10	Viandes fraîches ou congelées (50 %), ainsi que conserves de viande (50 %) (compte tenu des dispositions de l'article 14 de l'arrêté du 9 février 1941 et de l'article 2 de l'arrêté du 20 décembre 1941)	35 g	1 kg, 050	87,5 g	12	34.00 (5) 24.00 (6) 20.00 (7) 27.50 (8) 44.00 (9)	
								12	AU CHOIX : A) Confiture et gelées, sirop de fruits ou de betteraves, pâtes de fruits, compotes. B) Miel artificiel, sucre interverti et liquide, sirop de sucre et de candi, pâtes à tartiner. C) Fruits confits D) Articles de confiserie E) Sucre vanillé F) Sucre : raffiné, cristallisé, granulé, candi, vergeoise, cassonade et brut, arrière-produit. G) Pain d'épice	25 g 25 g 18,3 g 15,6 g 16,6 g	750 g 750 g 580 g 500 g 500 g	125 g 125 g 91,6 g 83,3 g 83,3 g	6	1 kg : 9.70 à 17.50 1 kg : 7.30 à 14.50 1 kg : 36.40 à 34.10 10 g : 0.35	
2	Café torréfié	7,5 g	225 g	75 g	3	1 kg : 30.00		13	Poudre de lait écrémé	8,3 g	250 g	83,3 g	3	1 kg : 29.50	
3	Margarine	21,6 g	650 g	216,6 g	3	1 kg : 18.00		14	Fleur de maïs	4,1 g	125 g	41,5 g	3	—	
4	Beurre	8,3 g	250 g	83 g	3	1 kg : 42.50 à 46.		15	Raisins secs	5 g	150 g	80 g	3	1 kg : 30.00	
5	Chicorée	3,3 g	100 g	33,3 g	3	1 kg : 12.00		16	Poisson à l'huile	4,1 g	125 g	41,5 g	3	—	
6	Sucre : raffiné, cristallisé, granulé, candi, vergeoise, cassonade et brut, arrière-produit.	50 g	1 kg 500	500 g	3	1 kg : 6.50 à 8.25		17	Riz	3,3 g	100 g	33,3 g	3	—	
7	Légumes secs	8,3 g	250 g	83,3 g	3	1 kg : 8.20 à 9.25		18	Pommes de terre	300 g	9 kg	600 g	15	1 kg : 1.30	
8	Saindoux	3,3 g	100 g	33,3 g	3	1 kg : 18.00		19	En compensation 5 timbres n° 1 (voir avis)	—	1 kg, 300	—	—	—	
9	Œufs en poudre	4,66 g	140 g	46,6 g	3	140 g : 15.00		20							

(1) Farines.
(2) Biscottes.
(3) Biscuits belges.
(4) Biscuits importés.

(5) Hôts de 1^{re} qualité.
(6) Carottes et bouillis.
(7) Hôts.
(8) Conservés de viande en boîtes avec légumes et/ou autres substances végétales.
(9) Blanc sans légumes.

ART. 2. — Les infractions au présent arrêté sont recherchées, poursuivies et punies conformément aux dispositions :
1^o de l'arrêté-loi du 22 janvier 1945, concernant la répression des infractions à la réglementation relative à l'approvisionnement du pays;

2^o de l'arrêté-loi du 8 novembre 1939 et l'arrêté ministériel du 1^{er} mars 1940.
Le présent arrêté entre en vigueur le 18 mai 1945.

Le Ministre,
Edg. LALMAND.

AVIS

1^o **Etablissement d'autorisations A : Farines et autres produits n° 1.**
A partir du 16 mai 1945, les autorisations A : Farines, dérivés en échange de timbres n° 1 portant la date du 16 mai 1945, ou de timbres spéciaux n° 1 et dérivés aux moulin, doivent être établies sur la base de 168 timbres pour 50 kilogrammes de farine.
En ce qui concerne les autres produits n° 1, les bous A doivent être établis à concurrence de la valeur des timbres mentionnés au tableau de rationnement correspondant. Les bous A établis à partir du 16 mai 1945 contre timbres spéciaux n° 1 doivent être exécutés à concurrence de la valeur des timbres mentionnés au présent tableau de rationnement.

2^o **Timbres spéciaux n° 1 pour les détenteurs des cartes-timbres n° 20 pour l'approvisionnement mensuel.**
Conformément aux dispositions de la circulaire parue au *Moniteur* du 8 avril 1945, les détenteurs des cartes-timbres n° 20 pour l'approvisionnement mensuel peuvent, à titre de compensation et dans les conditions prescrites à la dite circulaire, 1 kg 300 g de farine pour la période mai-juin.

3^o **Produits soumis à inscription chez le détaillant.**
Sont soumis à inscription chez le détaillant, le café, la margarine, le beurre, la chicorée, le sucre, les légumes secs, le saindoux, les œufs en poudre, la viande, la poudre de lait écrémé, le lait, la fleur de maïs et les pommes de terre.

4^o **Œufs en poudre, saindoux et poudre de lait écrémé.**
Les produits sont vendus par le détaillant ou le fournisseur, en échange de timbres n° 1 ou n° 20.
Les détenteurs d'une ou plusieurs cartes-timbres et les membres de leur ménage n'ont pas droit à ces produits. Les cartes-timbres n° 20 et n° 15 sont collés sur le relevé et sont apposés les timbres n° 1 et n° 20 sans compensation.

5^o **Confitures, gelées, sirop de fruits ou de betteraves, pâtes de fruit et compote.**
Les produits doivent être vendus contre timbres n° 12 quelle que soit la proportion de sucre qu'ils contiennent.

6^o **Timbres de lait n° 11 (valeur 1 litre) et n° 16 (valeur 1 litre).**
Les timbres de lait de la période du 16 mai au 14 juin 1945, ayant cours dans les grandes agglomérations (circulaires des 16 janvier, 23 février et 26 septembre 1942), sont imprimés, en tenue bleue sur fond blanc clair, tandis que les timbres de lait pour les autres communes sont imprimés en noir sur fond rose.

7^o **Fleur de maïs et raisins secs.**
Les vieux produits seront distribués d'après les inscriptions « sucre » de la période avril-mai. Les consommateurs peuvent donc ces produits chez le détaillant où ils étaient inscrits pour le sucre pendant cette période.

Quant aux grossistes, ils ne renverront leurs listes maïées 2^o Importations sucre et d'après lesquelles il a eu lieu la distribution de « fleur de maïs » de la période avril-mai, qu'à la fin de la période mai-juin, c'est-à-dire après avoir exécuté leurs livraisons « fleur de maïs » et « raisins secs » de la période mai-juin.

8^o **Orge.**
Ce produit reste rationné. Seules les autorisations établies avant le 15 février 1945 peuvent être exécutées.

9^o **Charcuterie.**
Pour la présente période, chaque litre de charcuterie n° 43, 44 et 45 est valable pour :
50 grammes de saucisson cuit de viande porc;
100 grammes de saucisson ou de pâté de foie;
150 grammes de viande stérilisée;
200 grammes de tête pressée ou de headie de sang rationné.
Comme par le passé, cette disposition est d'application dans les communes des ex-grandes agglomérations d'Anvers, Bruxelles, Charleroi, Gand, La Louvière, Liège et Mons.

10^o **Réserve de saindoux en possession des détaillants de beurre.**
Les détaillants en beurre disposant encore d'une réserve de saindoux de la période de rationnement du 16 avril au 15 mai 1945 peuvent écouler cette marchandise contre timbres spéciaux n° 3 « margarine ». Ces timbres serviront à justifier l'approvisionnement de leur stock et ne donneront pas lieu à réapprovisionnement.

11^o **Durée de validité des timbres.**
Attendu que de nouveaux produits sont susceptibles d'être distribués, l'attention des consommateurs est expressément attirée sur les dispositions de l'article 20 de l'arrêté du 1^{er} mars 1940, énoncées comme suit : « Les timbres portant un numéro ne correspondant pas à une viande ou à une marchandise soumise au rationnement doivent être conservés par le rationneur jusqu'à l'expiration de la période de vente pour en outre ».

12^o **Mélanges diabétiques. — Echange de timbres.**
Les mélanges diabétiques pourront recevoir les quantités de matières grasses et de lait réglementairement prévues en échange des timbres n° 6, 7, 12, 15 et 19 de la période de rationnement actuelle.

13^o **Prix des produits rationnés.**
L'attention est attirée sur le fait que les prix indiqués au tableau de rationnement ne figurent qu'à titre d'information.

répond pas au vœu de tous, il n'empêche qu'elle doit être respectée par tous. L'approvisionnement en produits laitiers des grandes agglomérations ne peut se faire que si les cultivateurs effectuent les fournitures qui leur sont imposées soit à la laiterie agréée, soit à l'intermédiaire agréé en beurre auxquels ils sont rattachés.

Je compte que vous userez de l'autorité qui vous a été impartie et que vous agirez avec fermeté pour qu'il en soit ainsi. Enfin, je vous invite à me faire connaître le nom des producteurs qui font preuve de mauvaise volonté...

La réglementation mise en place imposait aux producteurs locaux de livrer deux litres de lait entier par vache et par jour à un distributeur agréé et le reste de leur production, sous forme de crème, à la laiterie de Thon-Samson. La production (et donc la vente) locale de beurre était interdite ! Ceci dans le but louable d'approvisionner l'ensemble de la population en évitant le gaspillage et la fraude !

Hélas, malgré la réprimande du ministre les septante-trois producteurs laitiers de la commune de Wierde n'ont guère respecté ces exigences ; avec leurs deux cent quatre-vingt-deux vaches, ils auraient dû livrer cinq mille septante-six litres de lait pour la période du 3 au 11 novembre. Ils n'en ont fourni que deux mille quatre cent cinquante-huit. **Défaut de livraison : deux mille trois cent douze litres, quasiment la moitié du quota demandé !** Le décompte précis est resté dans les archives ; en voici la copie.

Quant à la crème qui aurait dû être livrée à la laiterie de Thon-Samson ils ne l'ont pas fournie sous prétexte que cette laiterie les escroquait en fraudant sur le taux de matière grasse. L'affaire s'envenime. Les producteurs de Wierde exposent leurs griefs au gouverneur dans une pétition et demandent que toute fourniture à la laiterie de Thon soit exclue de leurs obligations. Ernest Pirmez, après avoir été convoqué le 28 novembre chez le gouverneur, organise une réunion de tous les producteurs de la commune. Voici le compte rendu qu'il communique le 6 décembre à sa hiérarchie.

Commune de WIERDE.
Province de Namur.

Fourniture de lait
pour la période du 3 au 11 novembre 1944 (incluse)

Nom et prénom du producteur	Nombre de vaches	Obligations de livraison	Quantité livrée	Défaut de livraison	Observations
1. ABRAS Jean	1	2	2	0	
2. ABSIL Léon	1	2	2	0	
3. ADELSTRAD Jn	1	2	2	0	
4. ADESS-OGER Jn	1	2	2	0	
5. BADOUX Auguste	1	2	2	0	
6. B. G. AND Joseph	1	2	2	0	
7. BOTTOM Molae	1	2	2	0	
8. BURTON Alphonse	1	2	2	0	
9. C. CLIER Henri	1	2	2	0	
10. CULOT-HERGANT Emma	1	2	2	0	
11. CULOT-HERGANT Marie	1	2	2	0	
12. CUVILLIER Adolphe	1	2	2	0	
13. DAMEN Denis	1	2	2	0	
14. DEBOURU Alexandre	1	2	2	0	
15. DECHAMPS-OS SAMMARIE C	1	2	2	0	
16. DECHAMPS-BARBERA Jn	1	2	2	0	
17. DEGRYVES Firmin	1	2	2	0	
18. DEMAZY Antoine	1	2	2	0	
19. DEMAZY Léopold	1	2	2	0	
20. DEMAZY Octave, Vve	1	2	2	0	
21. DET LLEUX Dieudonné	1	2	2	0	
22. DEPREUX-ROBERT Clara	1	2	2	0	
23. DISAUX Edmond	1	2	2	0	
24. DUTILLEUX Joseph	1	2	2	0	
25. DIERENS Edmond	1	2	2	0	
26. FIEVET Fernand	1	2	2	0	
27. FOCHAIRES Jules	1	2	2	0	
28. GUYARD-LIGOUTON A. Vve	1	2	2	0	
29. GUYARD Thérèse	1	2	2	0	
30. GILLES Joseph	1	2	2	0	
31. GUILLAUME-POISSER J. Vve	1	2	2	0	
32. HASTIR Marie	1	2	2	0	
33. HASTIR Emile	1	2	2	0	
34. HASTIR Louis	1	2	2	0	
35. HERBAE-BOURDOUTE Jn	1	2	2	0	
36. HERMANT-DECHAMPS Jn	1	2	2	0	
37. HERMANT Léon	1	2	2	0	
38. HERMANT Léonard	1	2	2	0	
39. HOFFMANN Vincent	1	2	2	0	
40. LAMY Dieudonné	1	2	2	0	
41. LAUDRIN Alphonse	1	2	2	0	
42. LAUREN Joseph	1	2	2	0	
43. LIGOT Emma	1	2	2	0	
44. MARCHAL Camille	1	2	2	0	
45. MAS JARI Ann. et Hélène	1	2	2	0	
46. MATHIAS Raoul	1	2	2	0	
47. MATHIAS Alfred	1	2	2	0	
48. MATHIEU Emile	1	2	2	0	
49. MATHIEU Jean	1	2	2	0	
50. MATHIEU Françoise	1	2	2	0	
51. MEURICE Soeur	1	2	2	0	
52. NYS Marcel	1	2	2	0	
53. OGER Adolphe	1	2	2	0	
54. OGER Bernard	1	2	2	0	
55. OGER Hélène	1	2	2	0	
56. OGER François	1	2	2	0	
57. OGER-CHAI Joseph	1	2	2	0	
58. OGER Pierre	1	2	2	0	
59. OGER Théophile	1	2	2	0	
60. PERRIER Severin	1	2	2	0	
61. PIRMEZ Ernest	1	2	2	0	
62. PIRMEZ-OGER Julia	1	2	2	0	
63. PISSON-BADOUX Palmyre	1	2	2	0	
64. RAUCKEN Joseph	1	2	2	0	
65. ROUAIS Léon	1	2	2	0	
66. ROUAIS Victor	1	2	2	0	
67. SAIDRIN Antoine	1	2	2	0	
68. SCHINKEL René	1	2	2	0	
69. SERVAS-THIRY Maria	1	2	2	0	
70. TANGIER-DE WAIS Clémence	1	2	2	0	
71. THIRY Arthur	1	2	2	0	
72. VAN PUT Emile	1	2	2	0	
73. WILLOTTE-CASTROUX Maria	1	2	2	0	

Totaux 73 292 292 292 0

Wierde, le 11 novembre 1944.
Le Bourgmestre ff.ons.
J. B. B.

"...À cette réunion, où se trouvait la presque totalité des producteurs, j'ai obtenu de ceux-ci uniquement la bonne volonté de fournir leurs produits de la façon suivante : deux litres de lait ou plus par vache laitière suivant leurs possibilités et l'état de lactation de leurs vaches ; le surplus de leurs produits serait transformé en beurre, de façon à ne plus rien fournir à la laiterie de Thon-Samson. Voilà leurs désirs et ce qu'ils ont décidé.

Je vous ai transmis il y a quelques jours une pétition émanant d'eux... Ils espèrent que vous donnerez suite à cette pétition... En tant que bourgmestre faisant fonction, j'ai fait mon devoir en indiquant aux producteurs leurs obligations, ponctuellement, comme elles m'avaient été dictées ; je ne puis donc rien contre leur obstination à ne plus livrer leurs produits à la laiterie..."

La réponse du directeur provincial du ravitaille-

ment, G. Cantillon, à cette note, est cinglante. Elle est datée du 19 décembre.

" Monsieur le Bourgmestre,

Monsieur le Gouverneur m'a transmis la lettre que les cultivateurs de la commune lui ont adressée à la date du 25 novembre 1944. J'ai attendu d'avoir en main les résultats du mois d'octobre pour leur répondre. Les voici dans toute leur sécheresse. Nombre de vaches : 274 ; obligations totales pour le mois : 40.195 litres ; fournitures exécutées : 12.405 litres. Comme il ne doit pas avoir été livré de crème à la laiterie, j'en conclus que la commune de Wierde a répondu pour moins d'un tiers à ses obligations.

Le lait à fournir pour sauver la vie des enfants en bas âge ne passe pas que je sache par la laiterie de Thon-Samson. Je suis donc très sceptique quant à la bonne volonté des cultivateurs de Wierde quel que soit le mode de fourniture qu'on leur propose.

Quant aux agissements de la laiterie de Thon, je ne peux pas les analyser. Si les cultivateurs ont pu constater des preuves flagrantes de vol, je me demande pourquoi ils ne déposent pas plainte.

Les cultivateurs n'ignorent pas que les enfants, les vieillards, les malades ont un besoin urgent de lait. La méthode de livraison directe leur offre une belle occasion de prouver que leur attitude passive était uniquement due au fait qu'ils doivent passer par la laiterie de Thon. Je regrette vivement qu'ils n'aient pas saisi cette belle occasion de s'acquitter de leur devoir.

Quant à donner mon adhésion à la production locale de beurre il ne peut en être question !

Si le système actuel fait faillite, le retour à l'ancien système, c'est-à-dire la fourniture de toute la production laitière à la laiterie de Thon, sera appliqué à une date très proche... "

Wierde ne devait pas être un cas unique puisque le 2 décembre, le ministre impose à toutes les communes du royaume une mesure radicale

pour la distribution du beurre...

" ...La réglementation actuelle du marché a pour unique souci de répartir équitablement entre toute la population belge les maigres ressources alimentaires dont nous disposons... Il est malheureusement trop de bourgmestres de communes rurales qui ne comprennent pas leur devoir et n'envisagent que le bien-être de leurs propres administrés... Pour éviter que l'égoïsme de certains ne mette en péril l'approvisionnement des centres urbains, j'ai pris les mesures suivantes :

Dès réception de la présente, les producteurs de votre commune auront l'obligation impérieuse de livrer leur production de lait à la laiterie agréée qui récolte dans votre commune... Chaque producteur devra justifier la destination qu'il a donnée à ses produits laitiers... Des sanctions sévères seront prises contre les délinquants.

Afin de régulariser une fois pour toutes la situation, les bourgmestres ont l'obligation de rassembler dans un endroit de leur choix tout le beurre détenu par les producteurs de leur commune et ce, avant le 15 décembre prochain. Les bourgmestres ont l'obligation de signaler le stock ainsi constitué à la laiterie agréée. Après cette opération il ne sera plus toléré aucune immixtion de l'administration communale dans le circuit de distribution... Les bourgmestres sont personnellement responsables de l'exécution des mesures susdites. Ils abrogeront immédiatement toutes dispositions qui y seraient contraires "

Voilà Ernest Pirmez pris entre le marteau du ministre et l'enclume de ses fermiers. On ne sait pas comment il s'en est tiré. Les archives ne permettent pas non plus de savoir comment cette affaire de lait et de beurre s'est terminée. Le seul document qui laisse entrevoir la solution est une demande de quinze fermiers désireux d'obtenir légalement la licence de vente de lait à la ferme. Mais les quotas de livraison obligatoire ont été maintenus pendant plusieurs an-

nées ; ainsi, en 1947, la fourniture imposée par le " *Service de la mobilisation des produits agricoles* " (sic) du ministère du Ravitaillement était d'environ quatre litres par vache et par jour...

Que conclure de cette page assez décevante de notre histoire locale ? Participer à la solidarité nationale avec deux litres de lait par jour pour une vache qui en produisait dix fois plus, était-ce donc un sacrifice si exorbitant ? Il est regrettable que les autorités aient dû en arriver à la menace de sanctions pour obtenir cette solidarité. L'ont-ils au moins obtenue ?... Une histoire à méditer...

Des réfugiés à Wierde...qui fuient les bombardements, les V1, la guerre qui continue ailleurs...

Dans son rapport sur la situation de la commune à propos du ravitaillement Ernest Pirmez signale que la population de Wierde, en septembre 44, était fortement augmentée en raison de l'évacuation partielle de Namur et de Jambes ; évacuation due au terrible bombardement du 18 août.

Mais déjà, le 11 mai, anniversaire de leur propre évacuation en mai 40, les habitants de Wierde avaient hébergé à leur tour d'autres évacués : neuf personnes de Jambes, sinistrées.

Fin décembre 44, sont arrivés des réfugiés fuyant des régions menacées par les V1 et les V2 (quatre personnes de Liège et neuf d'Anvers) ou la sanglante bataille des Ardennes (une famille de Marloie).

À propos de cette bataille, j'ai retrouvé dans les archives un document assez sympathique émanant d'un comité de secours aux sinistrés des Ardennes, comité créé à Erpent le 30 janvier 1945. Il s'agit d'une demande de dons pour " *nos compatriotes ardennais qui ont payé cette fois un lourd tribut à la barbarie allemande. Des cités entières sont détruites, des villages incendiés, Des sinistrés par milliers, sans abris, n'ont plus pour toute fortune que des murs en ruines et quelques vêtements. Échappés providentiellement et de justesse à cette nouvelle et effroyable tourmente nous devons tourner nos regards compatissants vers ces cités meurtries. Dans un élan de charité, nous don-*

nerons de tout cœur tout ce que nous pourrons : vêtements, articles de ménage, mobilier, argent... ". C'était une initiative d'Erpent et je ne sais pas si les gens de Wierde ont participé à cette opération de solidarité.

Dans cette rubrique des réfugiés, il convient de mentionner les documents du Service des Dommages de Guerre. La lettre dont voici le texte est datée du 11 octobre 1944. " *Je tiens à remercier l'administration communale d'Andoy d'avoir bien voulu mettre gracieusement à la disposition du Service des Dommages de Guerre le local spacieux attenant à l'école des filles. Nous avons pu ainsi, durant la période de bombardements, mettre à l'abri l'ensemble de nos archives... que nous avons ramenées à Namur au début de cette semaine... La clé du local a été remise au château de Madame la Baronne de Moreau d'Andoy...* ".

Vous qui rentrez d'Allemagne, le pays tout entier vous accueille !

C'est le slogan d'accueil qui figurait sur le fascicule distribué en 1945 par le ministère des Victimes de la Guerre. Fascicule qui donnait aux travailleurs obligatoires déportés, aux prisonniers politiques et aux otages rapatriés les adresses à consulter et les formalités à remplir pour profiter de l'aide que le gouvernement leur proposait : allocations de rapatriement, aide financière, double ration alimentaire, assistance médicale, etc.

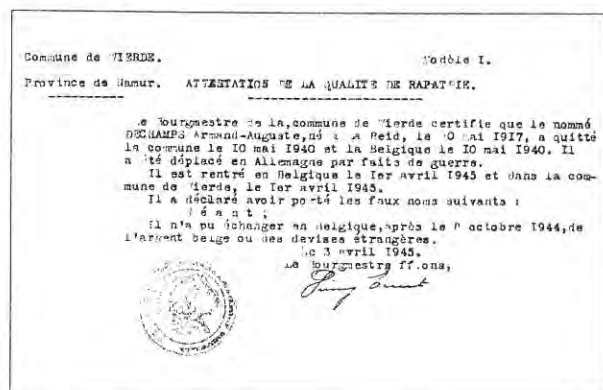
Les prisonniers de guerre, étant des militaires, étaient repris en main par le ministère de la Défense Nationale qui avait mis sur pied un service particulier. Ils ont eu droit à un congé de trois mois pendant lesquels ils étaient considérés comme se trouvant en service en ce qui concernait les rétributions et les soins de santé ; pendant lesquels aussi leurs rations alimentaires étaient doublées. Les malades pouvaient obtenir un congé de convalescence supplémentaire.

Les prisonniers politiques ont eu droit à une allocation mensuelle de 2500 francs et à une dou-

ble ration alimentaire pendant les trois mois qui suivirent leur libération ; ils pouvaient profiter des soins médicaux du service de santé de l'armée.

Les indemnités étaient payées par la commune par un agent payeur particulier. À Wierde c'est Robert Datchet qui, à partir du 18 novembre 1945 a rempli cette fonction. Extrait du compte rendu du conseil communal de cette date : " Vu la démission présentée par M. Victor Burton... Attendu qu'une seule candidature a été présentée... Attendu qu'il importe de nommer au plus tôt un agent à ces fonctions... M. Robert Datchet de Wierde est nommé agent payeur des allocations de milice à la date du 1^{er} novembre 1945... Il jouira de l'indemnité légale, soit 2.50 francs par dossier à titre d'indemnité mensuelle plus 82 pour cent de mobilité... "

Il faut savoir que ces indemnités de milice ont été payées pendant toute la guerre aux ayants-droit des prisonniers de guerre (les parents ou les épouses). Elles correspondaient à environ trente francs par jour de captivité. L'argent était avancé par le ministère de l'Intérieur et réparti



par la commune.

On organise évidemment de grandes fêtes dites patriotiques à la gloire des rapatriés. Voici un extrait du compte rendu du conseil communal qui prévoit ces fêtes. Il date du 2 août 1945.

" ... Attendu que cette fête se justifie tant par le grand nombre de soldats, de prisonniers politiques et de déportés qui furent exilés que par la reconnaissance due par la collectivité aux familles de ceux qui sont morts pour la patrie :

Que d'autre part la commune de Wierde peut se faire gloire de n'avoir eu à citer dans sa population aucun cas

d'incivique ou de dénonciation ; mais que par contre elle a pu constater beaucoup de patriotisme et de dévouement désintéressé en dépit des risques :

Que la commune compte deux sections bien distinctes éloignées l'une de l'autre de trois kilomètres et que donc deux fêtes s'imposent :

Le conseil décide qu'une somme de cinq mille francs sera allouée à chaque section pour l'organisation de la fête patriotique... "

La liste des libérés en 1945 et des photos des fêtes patriotiques ont été publiées dans le numéro 20 d'août 1995.

Les Allemands avaient laissé des souvenirs...explosifs

Armand Ligot a trouvé un lance-flamme, Marie Culot une grenade, Emile Mathieu deux chargeurs de mitrailleuse, François Oger, Fernand Oger, les sœurs Massart et la baronne de Moreau des obus et des munitions...

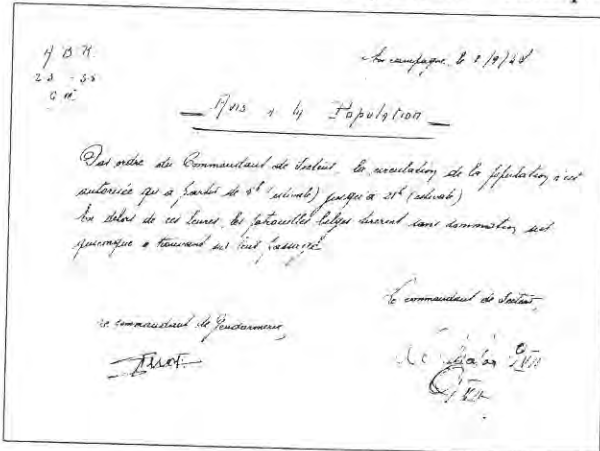
" Comme ce matériel de guerre constitue un danger permanent pour les habitants et que certaines connaissances spéciales sont nécessaires pour les manipuler j'ai recommandé à la population de tout laisser en place. J'espère que vous voudrez bien ordonner au plus tôt l'enlèvement de ces engins... ". Voilà ce que, le 18 septembre 1944, Ernest Pirmez demande au service local d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs.

Le lieutenant Desmet, officier responsable du district Namur-Luxembourg, répond très poliment que le manque de carburant ne lui permet pas de donner suite aux nombreuses demandes... " Toutefois, si vous désirez que votre commune soit rapidement nettoyée des engins de guerre qui l'encombrent, vous serez servi par priorité s'il vous est possible de mettre à ma disposition un véhicule mû à l'essence ou au gaz (gazogène exclus). Ce véhicule prendrait le personnel à Namur, à une date et à une heure à convenir et le ramènerait en même temps que les engins enlevés. Plusieurs communes ont déjà opté pour cette solution et sont donc déjà servies... "

Les patrouilles tireront sans sommation...

Après la libération de la Belgique, la guerre hélas n'est pas terminée ; la circulation reste limitée, le couvre-feu et l'occultation des lumières sont imposés. Un " Avis à la population " de la gendarmerie est sans pitié : " *Par ordre du Commandant de Secteur, la circulation de la population n'est autorisée qu'à partir de cinq heures (estivale) jusqu'à vingt et une heures (estivale). En dehors de ces heures, les patrouilles tireront sans sommation sur quiconque se trouvant sur leur passage* ".

Ces restrictions sont aussi notifiées aux habitants par des " Avis très importants " émis par



le bourgmestre, le 15 septembre 1944

" Circulation sur la route de Marche : Afin de hâter la fin de la guerre les autorités alliées se voient contraintes de réserver l'usage de certaines routes exclusivement à la circulation militaire... Ainsi la route de Marche est interdite à toute circulation civile, sauf aux personnes qui y sont domiciliées...

Circulation : Jusqu'à nouvel ordre tout déplacement à une distance supérieure à six kilomètres des limites de la commune de la résidence est strictement prohibé. Les demandes de dérogation doivent être adressées au commandant de la brigade de gendarmerie.

Couvre-feu : Jusqu'à nouvel ordre, personne n'aura le droit de circuler dans les rues entre 21 heures et 5 heures sans autorisation spéciale signée des autorités militaires alliées compétentes.

Occultation : Jusqu'à nouvel ordre, l'obscurcissement des lumières et des places sera complet de 21 heures trente à 6 heures 30 (la durée

de l'occultation augmente de quinze en quinze jours...)

Quatre hommes de l'armée blanche ont attaqué le bourgmestre...

Dans une lettre de protestation adressée, le 22 septembre 1944, au gouverneur de la province, Ernest Pirmez se plaint d'avoir été agressé par des membres du Front de l'Indépendance (les F.I.) : " *A mon retour du ramassage du beurre, ils m'ont fait tomber de vélo, m'ont menacé du poing et de la mitraillette en m'injuriant et en exigeant le beurre sans le payer. J'ai refusé : ils sont alors allés menacer un fermier voisin... D'autre part, il y a quelques jours, deux autres membres de l'Armée Blanche ont exigé douze cents francs d'un fermier de la localité : le fermier a reçu le lendemain ces deux types occupés à boire dans un café alors que l'argent extorqué était destiné d'après eux à leur retour vers Bruxelles...*

Il est regrettable que des choses pareilles se passent et je voudrais savoir, Monsieur le Gouverneur, à quelles autorités je dois recourir pour faire cesser de suite les agissements de ces énergumènes... "

Ce porc de 170 kilos a été enlevé par les troupes allemandes

Je soussigné :

1. Noël, Emman, Profession, *Propriétaire*
domicilié à *Fombles*

2. Etienne, Raymond, Profession, *Cultivateur*
domicilié à *Wierde*

Certifions et déclarons :
Avoir été témoin de l'enlèvement par les troupes allemandes en retraite, le 3 septembre 1944, de *max* un cochon *mâle* à l'usage *au préjudice de sr ADOLPH LEONARD, fermier à Andoy-Wierde.*

Ce porc pesait environ *170* kgs et a été enlevé dans la ferme même du prénommé, les troupes allemandes sont parties avec le cochon sur un camion. Il nous fut impossible de préciser l'unité du régiment dont faisaient partie ces troupes.

Certifié à *Wierde*, le 13 octobre 1944.
Les Temoins,
Noël
Etienne

Vu pour accord par nous, Bourgmestre de *Wierde*, le 20 octobre 1944.
Le Bourgmestre *ffons*,
F. J. [Signature]

Licht de messen
57880
[Signature]

Dans son rapport du 23 septembre au gouverneur sur la situation du ravitaillement de la commune le bourgmestre signale que les troupes allemandes on enlevé, à leur départ, une truie d'élevage chez Marcel Nys, un porc à l'engrais chez Léonard Hermant et une génisse chez François Oger ; ces troupes ont logé dans des granges en endommageant les récoltes qui n'étaient pas encore battues...

Les Allemands en retraite ont aussi enlevé ou abandonné des chevaux ; ainsi, par exemple, ils ont laissé une jument ardennaise chez Joseph Oger (rue Grande).

You are instructed to provide accomodation for the following...

Ainsi commence le billet de logement du 21^{ème} Groupe d'Armée requérant Madame de Moreau de loger au château d'Andoy, pour douze nuits, à partir du 1^{er} janvier 1945, un officier supérieur, deux officiers subalternes, huit sous-officiers et neuf soldats. À la même période, une cinquantaine de militaires alliés ont été logés aux presbytères, à l'école, à la maison communale et dans une vingtaine de maisons... Par exemple, il y avait sept soldats chez Arthur Delvaux, quatre chez Joseph Oger, cinq chez Madame Lizée...

D'autre part, les Américains recrutaient de la main d'œuvre locale. Albert Delvaux a retrouvé l'état des salaires de Flore et Elsa Badoux, Ma-

21 Army Group Form 83

BILLETING ORDER - BILLET DE LOGEMENT - INKWARTIERINGSBEVEL

To
A **M. De Moreau,**
Aan

Occupier of **Chateau Andoy,**
Demeurant à
Wonende te **Andoy par Nemur.**

You are instructed to provide accommodation for the following:
Vous êtes requis de fournir du logement à:
U wordt gevorderd huisvesting te verschaffen aan:

No. Nombre Aantal	Rank/Description Grade/description Rang/beschrijving	Heating yes/no oui/non Verwarm ja/nee	Amount due (to be inserted by the Burgomaster) Montant dû (à remplir par le Bourgmestre) Verschuldigd bedrag (in te vullen door den Burgemeester)
	<i>Generals</i> Généraux Generalen		
ONE	<i>Field officers</i> Officiers supérieurs Hoogere officieren		
TWO	<i>Officers below rank of Field Officer</i> Officiers subalternes Officieren van lagere rang		
EIGHT	<i>NCOs and ORs</i> S/Officiers, caporaux et soldats O/Officieren, korporalen en soldaten		
	<i>NCOs and ORs billeted with straw provided by billetee</i> S/Officiers, caporaux et soldats avec paille fournie par l'habitant O/Officieren, korporalen en soldaten op stroo geleverd door kwartiergever		
NINE	<i>NCOs and ORs billeted with straw provided by the Army</i> S/Officiers, caporaux et soldats avec paille fournie par l'Armée O/Officieren, korporalen en soldaten op stroo geleverd door het leger		

Date of possession } **1st. January.....19.45.**
Date de prise de possession
Datum van inbezitneming

Total }
Total }
Totaal } **francs**
francs }
frank }

Signed }
Signé }
geteekend } **Town Major/Bourgmestre**
Bourgmestre
Burgemeester

Date of departure }
Date de départ }
Datum van vertrek } **19.....**

Signed }
Signé }
geteekend } **P. C. Smith**
Commandant de l'Unité
Commandant der eenheid

Number of nights occupied } **12**
Nombre de nuits }
Aantal nachten van belegging }

IGHQFF, 480, 500

LABOR CARD
Carte d'emploi

WIERDE

PLACE OF EMPLOYMENT:
Lieu d'emploi

NAME:
Nom: Dispense

FIRST NAME:
Prénom: Maria

WEEK FROM Feb 22 to March 1
Semaine du au

NUMBER OF HOURS
Nombre d'heures

	REGULAR Régulier	OVERTIME Supplément	NIGHT Nuit
L. MONDAY	8	2	
T. TUESDAY	8	0	
W. WEDNESDAY	8	2	
TH. THURSDAY	8	2	
F. FRIDAY	8	2	
S. SATURDAY	8	2	
S. SUNDAY	8	2	
TOTAL Total	48	12	

NAME OF OFFICER
Nom de l'officier: HERBERT KATZ

RANK
Rang: 1st Lt

SIGNATURE
Signature: [Signature]

SEX
Sexe: woman

MARITAL STATUS
Stat Civil: no

NUMBER OF DEPENDENTS
Personnes à charge: no

PROFESSIONAL QUALIFICATIONS
Qualifications professionnelles

WOMAN LABORER
Manoeuvre femme

MAN LABORER
Manoeuvre homme

QUALIFIED PROFESSION
Profession qualifiée

TO BE FILLED BY THE COMMUNE
À remplir par la commune

RATE OF PAY
Taux de salaire

WEEKLY
Hebdomadaire

DAILY
Journalier

ria et Marie-Thérèse Dispaux pour leur travail comme aides cuisinières du 15 février au 15 mars 1945 ; elles étaient relativement bien payées

La voirie communale est en piteux état ! Pourquoi pas un tramway pour nous relier à la ville ?

Le 27 mai 1946, Ernest Pirmez a adressé au commissaire d'arrondissement une note extrêmement intéressante décrivant la situation de la commune ; nous n'en possédons qu'une minute sur papier pelure dont la photocopie s'est révélée impossible ; j'ai donc dû me résoudre à en re dactylographier le texte.

" Monsieur le Commissaire,

En vue d'établir le rapport qui vous est imposé par l'article 137 de la loi provinciale, nous avons l'honneur de vous communiquer quelques suggestions émises par le conseil communal au sujet de la situation de notre commune.

Se trouvant dans la zone de fortifications, notre commune et en particulier la section d'Andoy a subi un préjudice très grave au point de vue dégâts de voirie ; en effet, il fut construit dans le secteur d'Andoy vingt-neuf fortins après qu'on eût effectué les grands travaux au fort d'Andoy depuis 1932 jusque 1940. Tous les transports de matériaux nécessaires à la construction de ces ouvrages se sont effectués par la voirie communale qui a été mise en piteux état. Un projet d'amélioration qui s'élevait à 1.800 francs pour le chemin No 47 (MDLR : l'actuelle rue Grande) seulement est toujours en souffrance. D'autre part la commune a adopté le projet de l'installation d'une distribution d'eau par la Société Nationale de distribution d'eau, mais ce projet est également dans l'attente de recevoir une solution, la dite société ne possédant pas les matériaux nécessaires. Il serait souhaitable que le second projet passe le premier en vue de ne pas dégrader la voirie par tous les travaux souterrains exigés pour le placement de la conduite.

Ensuite, la commune ayant subi tous ces dommages se trouve toujours dans la zone de servitudes militaires et le service des Bâtiment Militaires de Namur recommence depuis 1940 à appliquer les fâcheuses mesures imputables à la loi de 1888. Tous ces ouvrages militaires n'existent plus qu'à l'état de cadavres et ne seront vraisemblablement plus utilisés à aucune fin militaire de défense ; aussi s'indique-t-il encore de poursuivre de toutes rigueurs des propriétaires ou exploitants qui se permettent de coller deux briques ensemble ou de clôturer leurs pâtures, et même de planter des arbres dans leurs propriétés ?

Enfin, la commune de Wierde dont la frontière est à une lieue de Namur n'a pour seul moyen de communication la reliant à la ville qu'un service irrégulier d'autobus (Namur-Andenne) qui effectue trois trajets par jour dans des conditions inadmissibles, manquant

totallement de confort autant que de sécurité. En effet, l'exploitant de cette ligne ne possédant que deux petites voitures doit les mettre en circulation à chaque voyage, laissant bien souvent des voyageurs sur place bien qu'acceptant régulièrement la surcharge. Pourquoi notre commune ne serait-elle pas reliée à la ville par un tramway ou un trolleybus ? Ce moyen de communication permettrait aux ouvriers et aux employés de se rendre à leur travail dans des conditions convenables et assurerait en même temps le transport des produits agricoles vers la ville tout en rendant à l'agriculture une plus-value et aux terrains restant parfois incultes une affectation nouvelle, pour la construction ou pour l'industrie.

Notre population décroît d'année en année par ce seul fait du manque de moyen de communication vers la ville : de 902 habitants en 1910 elle est passée à 685 en 1945. Et une fabrique de produits réfractaires a dû fermer et est actuellement démolie uniquement pour la même cause.

J'ose croire, Monsieur le Commissaire, que vous voudrez bien mettre en relief la triste situation de notre commune en faisant remarquer que la situation géographique l'a placée dans la zone militaire, ce qui fut la cause de tous ces maux, mais qu'elle peut revivre en peu d'années si on lui accorde les moyens de se rétablir et de la relier à la ville par un tramway ou un trolleybus".

Quelques années plus tard, on a trouvé les moyens de faire du piteux chemin No 47 une route convenable : les plans et les devis ont été approuvés en septembre 1950 mais il a fallu le miracle raconté par Marcel Bertrand dans le No 40 de décembre 2001 pour que les travaux soient adjugés en mars 1952. Et l'eau potable a pu enfin couler dans les robinets... Mais il n'y a eu ni tramway ni trolleybus... L'autobus est devenu plus confortable et plus régulier et deux autoroutes irriguent le village... qui a perdu " sa triste situation dans la zone militaire " pour revivre, comme le souhaitait Ernest Pirmez, comme zone

résidentielle de la ville.

Le soir, bal dans tous les cafés...

Après la libération, on recommence à faire la fête, à danser, à jouer... à revivre enfin... Témoin de cette résurrection, l'affiche de la kermesse d'Andoy en 1946.

À la kermesse, on fête aussi les noces d'or. Voici, à titre d'exemple ce que le conseil communal décide pour célébrer celles de 1949 :

" ...Attendu qu'il importe de fêter les cinq couples jubilaires comme il convient de le faire, sans toutefois verser dans l'exagération, le conseil décide de fixer la fête au 21 août 1949, jour de la fête communale d'Andoy et de faire achat de cadeaux (fauteuils ou autres cadeaux suivant les possibilités en utilisant une somme de huit mille francs pour les cinq couples et en laissant une somme de quatre mille francs pour les frais de réception". Une facture du magasin " A la pipe anglaise "

- ANDOY.

GRANDE KERMESSÉ
Les 18 et 19 août et 1^{er} septembre 1949.

Dimanche 18 août

Après la Grand'Messe, distribution des cocardes
11h. Grande Lutte de balle pelote entre E.S. VITRAIVE et ANDOY. R.
11h30. Danse d'honneur place du Centenaire
Prime au meilleur cavalier
Le Soir bal dans tous les cafés.

Lundi 19 août.

10 h. Messe pour les Victimes de la Guerre 1914-18 et 1940-45
Après la Messe vente aux enchères sur la place
11h30. Jura divers dans tous les cafés
Le Soir bal dans tous les cafés.

Dimanche 1^{er} septembre
Remise de la Kermesse

11h. Grande Lutte de balle pelote entre deux fortes équipes
Le Soir bal dans tous les cafés.


Now breuses attractions foraines
La Fête sera annoncée par 100 coups de canons.
Honneur aux étrangers
La Comité décline toutes responsabilités en cas d'accident

La Comité.

Président d'honneur SERVAIS François	Vice-Président d'honneur PIRMEZ Ernest.
Le Président HERMANT Louis	Capitaine GRACES Léon
Trouvère HASTIA Octave	Le Secrétaire LEBAOUREUR Joseph
Trouvère-adjoint LEGRAND Georges	Commissaires BASIAUX Georges

Vu et Approuvé par le Collège Echevinal
de Wierde.

Le Secrétaire
HASTIA Cyrille



Le Bourgmestre, //,
PIRMEZ Ernest.

ANNEE SAINTE 1950

Le 26 décembre, fête de Saint-Etienne, en l'église d'ANDOY, Son Excellence Mgr Charue, Evêque de Namur, a solennellement consacré deux cloches :

" MARIE DE L'ASSOMPTION "

commémorant la proclamation du Dogme de l'Assomption de la T. S. Mère de Dieu.

Parrain : Ernest PIRMEZ, Bourgmestre
Marraine : Maria DELVAUX, Institutrice

et

" JEAN-GUILLAUME "

dédiée à la mémoire du Chevalier Jean de Moreau d'Andoy, mort pour la Patrie à Dora et de l'Abbé Guillaume de Moreau d'Andoy, tombé à La Lys.

Parrain : Chevalier Guillaume de Moreau d'Andoy
Marraine : Elisabeth de Moreau d'Andoy.

Sous le pastorat de M. l'Abbé F. PARMÉNTIER

Elles vous appellent à la prière,
écoutez leur voix !

GODENNE NAMUR

(rue de l'ange à Namur) est agrafée à ce compte rendu de la réunion du conseil : une facture pour cinq pipes à quatre cents francs et cinq blaques à tabac à septante francs ! Total : deux mille trois cent cinquante francs. En supposant que cet équipement était destiné aux maris le cadeau aux épouses n'a pas dû " verser dans l'exagération " !

Andoy-Renaissance, la société de balle pelote ainsi appelée parce qu'elle revit après la guerre, obtient en février 1947 un subside de cinq cents francs et l'autorisation d'occuper les ballodromes de la place de l'Eglise et de la place du Herdal... " attendu que la dite société entreprend dans un but louable le rassemblement de la jeunesse d'Andoy et que le sport de la balle pelote a toujours été bien suivi à Andoy... ". Ces subsides ont été renouvelés chaque année.

À Wierde, c'est à la société de football " Entente Quinaux " que des subsides sont accordés. En 1952, Léon Bouchat, qui a repris le café Despontin près de l'église, demande au conseil

l'autorisation d'occuper le ballodrome de la place de l'Eglise, pour une nouvelle société, Andoy-Centre, qui a sans vu le jour cette année-là sous la présidence de Noël André.

L'autre club, Andoy-Renaissance, a des problèmes... Pour renflouer sa caisse... " notre trésorier a été victime d'un vol qui nous prive de la totalité de nos ressources pour recommencer l'année 1952... " il demande des subsides et l'autorisation d'organiser une tombola et un bal à la salle Bertrand.

Les doryphores (les vrais... puisque les vert-de-gris sont partis...) semblent faire des ravages dans les champs de pommes de terre puisque le conseil décide le 26 août 1945 l'achat de pulvérisateurs pour lutter contre ces prédateurs !

En mai 1948 le conseil décide de faire rejointoyer la tour de Wierde... C'est cette année-là que les subsides sont obtenus pour l'installation du système de distribution d'eau potable.

En mars 1949 la salle communale est enfin raccordée au réseau téléphonique

En mai 1949 l'association des anciens combattants **polonais** de Naninne organise un bal dans la salle de Camille Robaye.

En octobre 1949 la commune adhère au service des pompiers de Namur.

En juin 1951 le conseil communal décide de faire placer dans l'agglomération des plaques limitant la vitesse à 30 kilomètres par heure.

Voilà ! c'était la vie de notre village pendant ces années d'après guerre, avec ses problèmes et ses joies, des années qui ont donné bien des soucis à ce modeste bourgmestre que fut Ernest Pirmez... Il a su faire front avec beaucoup d'intelligence et de dignité.

G. Donnet

Edmond de Moreau

**Chauffage - Sanitaire
Toiture Zinguerie**

Tél. & Fax (081)40 06 76 CHÂTEAU D'ANDROY
T.V.A. BE 690.419.274 5100 ANDOY-WIERDE



FORTIS

**FORTIS GROUP
CREDIT A L'INDUSTRIE**



*Pas loin de chez vous, une agence
bancaire aux horaires souples*

Agnès HESBOIS-THYVIS
Avenue des Cytises 9
5100 Andoy
Tél./Fax : 081/40 07 41



FLEURS

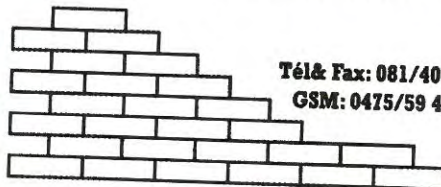
Christy

*Chaussée de Marche 969
5100 Wierde
081/40 11 24*

José LAMBOTTE

RUE DU PERSEAU, 51 5100 ANDOY-WIERDE

**Maçonnerie, béton, carrelages charpente
dallage, pavés béton, transformations.
Location mini-pelle avec chauffeur.**



**Tél & Fax: 081/40 10 96
GSM: 0475/59 44 38**



CHRISTIAN BOTTIN

Assurances

Prêts

Placements

Rue du Fort d'Andoy 15
B-5100 WIERDE
Tél. 081 40 16 77
Fax 081 40 16 45

ELECTRICITE GENERALE

sprl MILELEC

941 chaussée de Marche
5100 WIERDE
Tél. : 081/40.01.00